

**COMITÉ D'ÉVALUATION
(COMEV)**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PHILIP AWASHISH, président, ARC
 M. BRIAN CRAIK, co-président, ARC
 M. DANIEL BERROUARD, Québec
 Mme MIREILLE PAUL, Québec
 M. JEAN CRÉPAULT, Canada
 M. ÉRIC GIROUX, Canada

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES DIRECTIVES POUR LE PROJET
DE CENTRALE DE L'EASTMAIN-1-A
ET DÉRIVATION RUPERT
PAR HYDRO-QUÉBEC**

VOLUME 3

Séance tenue le 4 juin 2003, à 14 h
Gathering Place
Waskaganish

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 JUIN 2003	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRIÈRE D'OUVERTURE : ELIZABETH ISERHOFF	1
CHEF ROBERT WEISTCHE	1
PRÉSENTATION PAR ÉRIC GIROUX	2
PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC : ANDRÉ TESSIER	5
INTERVENANTS :	
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE : YVES BONNIER VIGER	10
RÉVÉRENCE RUPERT : DIANE REID	14
SIMEON TRAPPER	24
SANDERS WEISTCHE	24
ALLAN GEORGEKISH	26
RODERICK BLACKNED	27
ALEC WEISTCHE	28
JOHNNY COOPER	30
WALTER HESTER Jr	32
ROBERT WEISTCHE	34
SUSAN ESAU	46
THOMAS COON	49
BILLY STEPHENS	53
WINNIE MOAR	56
MARGARET DIAMOND	58
ELIZABETH ISERHOFF	58
ROBERT WEISTCHE	59
ELIZABETH ISERHOFF	60
WALTER HESTER Jr	60
TOMMY GILPIN	62
ALEC WEISTCHE	63
EMILY HESTER	63
DORIS SMALL	64
CLOSING PRAYER : SANDERS WEISTCHE	65

**** LE TEXTE EN ITALIQUE EST LA TRADUCTION SIMULTANÉE DE L'ANGLAIS OU DU CRI ****

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

(Alors, l'interprète cri ne semble pas être arrivé. Alors, vos interprètes anglais et français sont pris au dépourvu. Ils doivent attendre l'interprète cri.)

Mme ELIZABETH ISERHOFF :

(PRIÈRE EN CRI)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Élizabeth.

M. ROBERT WEISTCHE :

Je vous souhaite la bienvenue à Waskaganish.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous venons à cette audience pour écouter ce que la population veut concernant le développement de notre territoire. Tous et toutes ont le droit de participer à ces audiences publiques. Et nous encourageons tout le monde à s'impliquer.

(EN CRI, NON TRADUIT)

J'encourage tout le monde à faire preuve de respect, d'écouter et d'être amical vis-à-vis de nos invités. On nous a toujours enseigné cela et nous devons enseigner la même chose à nos enfants.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous recevrons un grand nombre de présentateurs de notre communauté ainsi que d'autres qui proviendront peut-être d'autres communautés, qui vont faire des présentations. Nous ne voulons pas limiter leur participation. Vous devez comprendre que ceci est ouvert à tout le monde. Tout le monde peut être impliqué.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Au nom du chef et du Conseil de bandes, j'aimerais une fois de plus vous souhaiter la bienvenue. J'espère que vous aimerez ce séjour. Et moi, je reviendrai faire présentation un peu plus tard. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous allons passer à la présentation des membres du Comité d'évaluation, commençant à ma droite au bout de la table. Présentez-vous, s'il vous plaît.

M. ÉRIC GIROUX :

Éric Giroux. J'ai été nommé au Comité d'évaluation par le gouvernement fédéral.

Mme MIREILLE PAUL :

Je m'appelle Mireille Paul, nommée par le gouvernement du Québec.

M. BRIAN CRAIK :

Brian Craik.

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. DANIEL BERROUARD :

Daniel Berrouard, nommé par le gouvernement du Québec.

M. JEAN CRÉPAULT :

Jean Crépault, nommé par le gouvernement fédéral.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. ÉRIC GIROUX :

Meegwetch. Alors, il semble que nous n'avons pas notre interprète cri, ce qui veut dire que je vais probablement répéter des choses qui ont déjà été dites.

Pour voir le processus du projet, nous en avons deux. Nous avons l'Accord James Bay et du Nord-du-Québec en vertu du chapitre 22. Pour cela, vous avez votre propre régime d'analyse de la protection. Et nous avons également la Loi canadienne sur l'évaluation. Monsieur Crépault, assis à cette table, représente ce processus d'évaluation. Il y a également une cognation, on fait la cognation de deux processus et ça c'est relié à «La Paix des Braves».

Alors, le JBNQA, comme on l'appelle, a été signé par le Grand Conseil des Cris, le Québec, les Cris du Québec, les Inuits du Québec et le Canada en 1975. Comme vous savez, ça c'est l'Accord sur le territoire de James Bay et Nord-du-Québec, vous pouvez voir cela sur la carte, ainsi que les autres bandes et municipalités autochtones.

Le Comité d'évaluation, c'est-à-dire nous autour de cette table, est un organisme en vertu de l'article 22 de l'Accord de la Convention de la Baie-James et du Nord ontarien. On est six membres nommés par le gouvernement du Québec, de l'Ontario, et le Québec, le fédéral et l'Administration régionale crie.

Notre tâche est de recueillir les commentaires et de préparer les directives. Nous sommes ici pour parler avec vous, recevoir vos points de vue concernant ces directives préliminaires qui vous sont disponibles en différents formats. Alors, il est recommandé... alors, on fait cela et, finalement, il y aura des directives finales qui seront recommandées à l'Agence d'évaluation de l'environnement.

Nous avons jusqu'au 8 juillet. Bien, pour vous, vous avez jusqu'au 8 juillet pour faire vos commentaires, ce qui nous permettra de compléter notre travail avant la fin du mois de juillet de cette année.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est entrée en vigueur en 85 et on s'attend à voir des modifications majeures à la loi cet automne.

Dans le cas de Eastmain-1-A et du projet dérivation, il y a une autorisation en vertu de la loi sur les pêcheries ainsi que la Loi sur la protection des eaux navigables. Voilà pourquoi nous avons ces deux processus en vertu de ce projet. On a l'article 22 de la SBJNQ, et puisque nous avons l'autorisation en vertu de la Loi sur les pêcheries et les eaux navigables, on a également la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Et cette agence canadienne, qui est représentée par monsieur Crépault à cette table, gère le processus de cette Loi canadienne sur la qualité de l'environnement.

Vous avez à la table où se trouve monsieur O'Neil, à l'entrée de la salle, un petit document qui ressemble à celui-ci. Cela représente toutes les étapes principales de ce processus de protection environnementale et sociale. C'est écrit en français, en anglais ainsi qu'en cri. Alors, pour ceux qui ont cette feuille de papier, je voulais vous indiquer qu'on est arrivé à l'étape numéro deux de ce processus, un processus qui est divisé en six étapes. Alors, vous trouverez ces documents à l'entrée.

Alors, comme vous voyez, on commence avec un promoteur qui présente un avis de projet. Ceci a été fait en décembre 2002. Après cela, le comité se réunit pour préparer une série de directives. Ce que nous avons devant nous, ce sont des directives préliminaires.

Ce que nous allons faire aujourd'hui, c'est une consultation publique pour recevoir vos commentaires et vos questions concernant ces directives préliminaires. Après quoi, on va

préparer nos directives finales et le promoteur va préparer une évaluation d'impact. Après quoi, il y a une autre étape, c'est l'examen de l'étude d'impact de la part de différents organismes. Et à ce moment-là, il y aura également des consultations publiques.

Alors, ceci est notre première visite chez vous et vous aurez au moins une deuxième occasion pour apporter des commentaires à ces directives. Il y aura également une audience plus officielle quand cet examen de l'étude d'impact sera déposé et quand les organismes auront revu et étudié les documents proposés par le promoteur. En fin de journée, il y aura une série de recommandations et finalement, une décision d'aller de l'avant avec le projet ou pas. Et pendant ce processus, vous avez l'occasion de poser des questions, faire des commentaires au promoteur.

Les directives. Que sont ces directives? Et bien, c'est un document qui présente la nature, la portée de cet examen de l'étude d'impact qui sera proposé par le promoteur. Ce document identifie également les enjeux sociaux et environnementaux prioritaires à être étudiés par le promoteur.

Alors, ce texte composé de soixante ou soixante-dix pages inclut différents enjeux. Mais ce que nous aimerions discuter avec vous, c'est certaines de ces questions. Sur cette acétate, on a présenté les plus importantes.

En premier, vous avez la santé cri et le mode de vie cri. C'est quelque chose que nous proposons à étudier: les territoires de chasse utilisés par les Cris, un meilleur accès et une meilleure utilisation du territoire, l'habitat du poisson et les poissons, surtout les esturgeons de Smokey Hill ou Notimeshenan, la détermination du débit minimum de la rivière Rupert, question traitant du mercure sur la santé des animaux et des êtres humains, les oiseaux et l'habitat des oiseaux, les mammifères ainsi que leur habitat, la faune et la flore, y compris les plantes médicinales, et finalement vos propres raisons.

Nous sommes ici pour recevoir vos commentaires, vos points de vue concernant ces directives préliminaires. Nous voulons nous assurer que le promoteur soit au courant de vos préoccupations et des préoccupations du Comité d'évaluation.

Monsieur le président, c'est à vous.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Éric Giroux.

À ce moment-ci, je ferai appel au promoteur ou les représentants du promoteur qui vont nous faire une présentation sur le projet de centrale Eastmain-1-A et la dérivation Rupert.

M. ÉRIC GIROUX :

Avant la présentation, j'aimerais vous rappeler qu'il y a une feuille de papier qui pourrait vous intéresser. C'est une traduction crie de deux acétates. La première acétate, c'est la présentation des directives et la deuxième, c'est les enjeux clés discutés ici. Vous pourrez trouver cela avec monsieur O'Neil à l'entrée.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous allons procéder.

M. ANDRÉ TESSIER :

Monsieur le président, mesdames, messieurs membres du comité, bon après-midi. Je m'appelle André Tessier et je suis au ministère de l'Environnement. Donc, je travaille pour Hydro-Québec, pour le ministère de l'Environnement. Je suis également membre du groupe de travail Boumhounan.

Pour ceux et celles qui vont regarder cette présentation-là, je signale qu'il existe des copies du document qui sont disponibles au bureau de Michael O'Neil à l'entrée de la salle.

Les sujets que nous allons couvrir aujourd'hui pendant la présentation sont les suivants: d'abord les objectifs du projet eux-mêmes; ensuite, les distinctions entre les projets de l'aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 et la centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. Nous ferons également une petite présentation des points essentiels du projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et du projet de dérivation Rupert. Nous parlerons également un petit peu des implications pour les utilisateurs du territoire et leur participation à la conception du projet. Et nous passerons également en revue le programme et l'échéancier donc de réalisation du projet tel qu'il est prévu à l'heure actuelle.

D'abord, donc, commençons par les objectifs du projet. Pour Hydro-Québec, il s'agit de poursuivre la mise en valeur des projets hydroélectriques concurrentiels et il s'agit aussi d'assurer la croissance soutenue des ventes d'électricité sur les marchés mondiaux, marchés de gros et aussi celle du parc de production d'Hydro-Québec au Québec.

Ensuite, je vais faire une distinction, là. On va souvent vous parler de divers groupes et vous en entendrez beaucoup parler dans les années à venir. Alors, je fais une distinction là. Il y a Hydro-Québec qui est un des promoteurs du projet, enfin le promoteur, pardon, le promoteur principal du projet. Mais il y a aussi un autre groupe qu'on appelle la Société d'énergie de la Baie James, la Société de la Baie James qui est le maître d'oeuvre pour les études techniques, économiques, environnementales et sociales qui sont nécessaires pour étudier l'impact de ce projet, l'impact éventuel de ce projet.

Maintenant, parlons un petit peu des différences entre Eastmain-1 et Eastmain-1-A. Eastmain-1, c'est un projet en construction à l'heure actuelle sur la rivière Eastmain. Ce projet a

déjà commencé l'an dernier avec la construction d'une route entre Nemiscau et le site de la future génératrice. Et il y a aussi une autre route prévue ici, qui ira de la centrale future jusqu'au barrage et jusqu'aux ouvrages de diversion qui seront créés ici. Cela permettra de créer un réservoir de quelques 600 kilomètres carrés.

Ensuite, pour ceux qui aiment les aspects techniques, la centrale génératrice aura trois turbines et une capacité de production de 480 mégawatts. Alors, voilà une image, une photo de la route qui a été construite l'an dernier et la construction de l'été jusqu'à l'automne.

Et voici une autre photo de Eastmain-1, le camp des travailleurs, où il existe quelques 650 travailleurs qui travaillent à l'heure actuelle là. Et sur ces travailleurs, il y en a un tiers qui sont cris.

Ensuite, Eastmain-1-A maintenant et le projet de dérivation de la rivière Rupert. Dans le cadre de ce projet-là, on propose une centrale qui sera construite juste à côté de Eastmain-1, deuxième centrale donc à côté de la première.

Et l'autre partie du projet, c'est donc de faire la dérivation d'une partie de la rivière Rupert vers le nord pour aller vers le réservoir Eastmain-1. Pour cela, nous nous proposons de construire aussi une route qui commencera au camp de travail Nemaska pour aller vers les autres camps de travail qui seront construits. Ici, Rupert.

L'étape suivante sera de construire quatre barrages, cinq, en fait, cinq barrages, un sur la rivière Rupert, juste en amont de la route du Nord. Il y aura un ouvrage de déversement pour prévoir des eaux de réserve pour la rivière. Ensuite, un autre barrage sur la rivière Lemare et trois barrages sur diverses branches de la rivière Nemiscau. Dans le cas de la rivière Lemare et Nemiscau, le débit de ces rivières sera maintenu et variera en fonction des saisons.

Alors, pour vous permettre de faire la différence entre ces deux projets, je signale que la dérivation Rupert comprendra un barrage et des digues qui seront construites, et qui va permettre de créer une sorte de bief. C'est pas vraiment un réservoir. Pour ceux qui connaissent le Boyd et Sakami, c'est un peu semblable à ce qu'il y a là-bas. Ce n'est pas comme Opinaca. Non, ce n'est pas vraiment un réservoir, mais une réserve qu'on entend créer là.

L'ouvrage de dérivation ou de diversion sera en deux parties. Il y aura un premier bief, ensuite une structure de contrôle et un autre bief en aval. Le contrôle de structure est assez compliqué, mais permettra de dériver un maximum de 600 mètres cubes d'eau allant vers le nord. C'est le maximum qui pourra passer par l'entremise de sa structure, à travers sa structure. On parlera des détails du projet plus tard. Certains d'entre vous, vous les connaissez peut-être déjà, vous connaissez ce genre de structures.

Mais ce qui est important de comprendre, c'est que là ce sera 800 mètres cubes qui passeront maximum vers le nord. Ensuite, l'eau ira dans le réservoir Eastmain-1. Et ensuite, par Eastmain-1-A, les centrales génératrices, et ensuite continuera à couler vers le nord jusqu'à l'autre réservoir qui existe déjà là et qui ne changera pas.

Et ensuite, les eaux iront par la centrale de contrôle de La Sarcelle, qui existe déjà et qui a trois grandes grilles, portes qui laissent passer l'eau. Donc, pour recevoir le flot supplémentaire qui viendra de la rivière Rupert, nous avons le choix de construire soit une autre porte ou alors une centrale.

Construire des centrales, c'est sans doute le choix des Cris et nous devons décider donc de ce que nous allons faire avant la fin de l'année. Maintenant, même si nous n'avions pas ces directives, nous aurions quand même commencé des études, parce que nous avons déjà commencé des études l'année dernière. Toutes sortes d'études ont été prévues et ont déjà été faites l'été dernier, pendant l'hiver dernier, et d'autres vont être continuées pendant cet été-ci qui vient et l'automne et l'hiver qui s'en viennent après.

Dans ces études, pour lesquelles des trappeurs ou diverses personnes individuelles, des communautés ont été consultées, on leur a demandé leur participation, nous avons étudié bien des points: d'abord la qualité de l'eau, ensuite le régime thermique et le régime des glaces.

Le régime thermique, c'est la température des eaux, de la façon dont cette température fluctue au gré de l'année. Et pour le régime des glaces, nous étudions la période de gel et la période de débâcle, et aussi l'épaisseur de la glace, par exemple ce qu'on a eu comme épaisseur l'hiver dernier.

On a reçu une étude sur la présence du mercure. On a aussi des études sur la géomorphologie. On explique ça en disant qu'il s'agit d'étudier la nature des «embanquements», le processus d'érosion ou le glissement de terrain ou des choses comme ça.

Nous avons aussi des études océanographiques. Il s'agit là surtout d'étudier ce qui se passe dans la baie de Rupert. On a fait ça l'été dernier: par exemple, le taux de salinité de l'eau, les courants, la profondeur de l'eau dans la baie.

Nous avons également des études à faire sur le flot écologique, le débit réservé écologique comme on appelle aussi. C'est l'eau qui passe à travers les évacuateurs qu'on a au barrage Rupert pour maintenir l'habitat des poissons et préserver l'usage de la rivière Rupert.

On a fait des études sur la végétation, sur le gros gibier, la grande faune, la petite faune ou le petit gibier, les espèces fauniques rares ou toutes sortes d'espèces d'oiseaux.

On étudie aussi l'utilisation du territoire par les habitants de la région de la Baie James et par les autres utilisateurs, les Cris et non-Cris. Mais nous avons des études, bien sûr, sur l'usage traditionnel des terres par les Cris pour la chasse, la trappe, la pêche.

On a fait des études sur les aspects sociaux, sur les questions d'archéologie et sur les questions d'études forestières.

Également, il y a quelques études techniques qui ont été faites, des études géodésiques sur le réseau géodésique. Je ne vais pas vous expliquer en détail de quoi il s'agit, mais c'est simplement pour voir le taux d'élévation des terres et voir si c'est comparable d'un point à un autre, si c'est régulier.

L'établissement de cartes, en faisant de la cartographie. Des relevés hydrométriques; ça, il s'agit de mesurer les quantités d'eau qui passent, qui circulent à diverses parties de l'année. Des études bathymétriques; il s'agit là d'établir la profondeur de la rivière tout au long de son cours et surtout dans l'embouchure de la baie dans la rivière de Rupert.

Aussi, des enquêtes géotechniques. Là, on essaie de voir quels sont les meilleurs endroits pour nos ouvrages, c'est-à-dire étudier la nature des couches de roche. Des études hydrauliques également. Par exemple, la rapidité de l'eau, les divers aspects physiques de la rivière: est-ce qu'il y a des rapides, etc.

On avait déjà dit, au début de notre présentation, que les utilisateurs des terres avoisinantes avaient été invités à participer à notre étude. Cela se fait essentiellement par l'entremise de la Convention Boumhounan. Il s'agit d'une entente conclue entre le Grand Conseil des Cris, l'Administration régionale des Cris, l'Association des trappeurs crie, la bande d'Eastmain, la nation crie de Mistissini, la bande de Nemaska, la bande de Waskaganish, Hydro-Québec et la SEBJ, la SEBJ étant la Société d'énergie de la Baie James.

Donc, il s'agit de donner des garanties, de prendre des engagements qui vont dans le respect des traditions de la nation crie. L'Accord prévoit également la création d'un groupe d'étude sur la faisabilité Cris/Hydro-Québec.

Ça, c'est un forum pour des échanges continus qui se font entre les communautés qui ont été mentionnées ci-dessus, toutes ces communautés qui seront touchées par le projet, également la bande de Chisasibi, la bande Wemindji, certaines organisations autochtones et tous les responsables des études d'avant-projet, c'est-à-dire Hydro-Québec et la SEBJ. Les Cris participent directement aux études et aux travaux liés au projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation de la rivière Rupert.

Chaque fois que nous faisons des relevés, il y a des trappeurs ou des membres de leur famille qui sont invités à venir avec nous et à participer, à voir ce que l'on fait. Le personnel est là pour expliquer ce qui se passe. L'Accord Boumhounan permet également de favoriser des échanges continus entre la SEBJ et les divers intervenants du territoire du Nord-du-Québec. On a déjà parlé de MBJ, des municipalités, des organismes environnementaux, de récréotourisme ou de développement économique ou de ministères, par exemple.

L'Accord parle également du déroulement des études avant-projet. Ils essaient d'être aussi souples que possible, de permettre des échanges entre les parties concernées et permettent aussi d'avoir plus de précision en ce qui concerne l'étude des préoccupations des communautés; par exemple, tenir compte des connaissances que ces communautés peuvent avoir sur leur milieu afin de les intégrer le plus tôt possible dans nos projets.

Maintenant, parlons un peu de notre échéancier pour la réalisation de ce projet. Voici les dates choisies. L'an dernier, nous avons commencé notre étude en 2002. Donc, on a commencé l'avant-projet en 2002. Ensuite, on prévoit qu'au printemps de 2004, c'est-à-dire l'année prochaine, dans un an, nous serons en mesure de déposer le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement aux diverses autorités concernées. Ensuite, à l'automne de l'année 2005, si on a un peu de chance, c'est la date qui est prévue pour obtenir les autorisations gouvernementales qui sont nécessaires. En 2007, on fera la dérivation provisoire de la rivière. Et en 2010, on commencera la mise en service du projet de la centrale.

Merci beaucoup pour votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

(EN CRI, NON TRADUIT)

(Je m'excuse, mais pour l'instant, l'interprète n'a pas commencé encore à interpréter vers l'anglais.)

Tout d'abord, j'aimerais remercier notre présentateur. Et maintenant, nous allons demander des commentaires aussi bien aux Autochtones qu'aux non-Autochtones. Si vous avez des présentations à faire, c'est le moment de venir.

D'abord, je pense qu'il y a un monsieur qui s'appelle André. Puisqu'il n'est pas prêt, on va demander la deuxième personne mentionnée sur notre liste.

C'était une dame, pardon, la première intervenante. Je n'avais pas bien entendu le nom.

Yves Grenier Viger, je crois, maintenant va parler.

M. YVES BONNIER VIGER :

Bonjour. Attendons quelques minutes pour que les diapositives soient projetées.

Je suis Yves Bonnier Viger. Je suis directeur de la santé publique. C'est la première fois que je viens à Waskaganish, puisque je commence tout juste à travailler ici depuis décembre dernier.

Je vais vous présenter le point de vue des autorités de la santé publique en ce qui concerne les directives. Nous avons eu la chance de voir les directives en janvier, la toute première version. Nous avons fait des commentaires déjà. Et dans la version d'avril, beaucoup de commentaires ont été inclus. Donc, je ferai remarquer les points les plus importants pour nous,

du point de vue des autorités de la santé publique, les points les plus importants de ces directives.

C'est pour les interprètes autochtones qui n'ont pas de documents. Je viens juste d'arriver, je pensais que la réunion avait lieu ce soir. J'ai rencontré Bird Blackned. Quelqu'un le connaît peut-être ici? Bien, dites-lui que je le rencontrerai plus tard. Je devais le rencontrer, mais je n'ai pas eu le temps.

Comme je vous le disais, nous pensons que les directives du côté de la santé sont bonnes, mais on voudrait insister sur certains points en particulier.

Comme vous le savez peut-être, l'objectif de cette évaluation, c'est de réduire au minimum les effets négatifs du projet et, au contraire, d'avoir des aspects positifs maximum pour que tout le monde en profite. Normalement, ce genre de session est décidé au COMEV. Mais nous pensons qu'il est important également que la population sache bien ce que pensent les autorités de santé. Parce que c'est votre santé, c'est la santé publique. Donc, vous devez savoir ce qu'on en pense. Si vous êtes d'accord tant mieux; si vous n'êtes pas d'accord, vous aurez une chance au moins de faire des commentaires.

Avant les développements hydroélectriques de la région, on en savait très peu sur la situation de la santé de la population de la région. Et nous pensons que tous les nouveaux développements qui sont intervenus ont changé la façon dont les gens vivent et entrent en interaction avec leur environnement, et que ça a donc eu un impact sur la santé de la population locale.

Donc, l'idée principale, pour nous, c'est avant de nous lancer dans un nouveau projet, c'est d'avoir une véritable image réelle authentique de la santé de la population actuelle, de façon qu'on puisse voir par la suite qu'est-ce qui aura été changé, et d'essayer de faire des liens entre la construction de ce projet et la nouvelle situation de la santé de la population dans quelques années.

Comme vous le savez peut-être, la définition de la santé pour les Cris, ce n'est pas lié seulement à la santé tel qu'on l'entend au sens restreint du terme. C'est plutôt quelque chose qui veut dire bien vivre et vivre vieux et être capable de continuer à travailler, à élever une famille, la capacité au bonheur aussi qui est incluse là-dedans.

Donc, il y a quatre dimensions à la santé: la santé spirituelle, la santé mentale, la santé émotionnelle et ensuite, la santé physique. Et il faut que ce projet soit examiné justement à la lumière de ces quatre dimensions.

Bon, voici une diapositive qui répète un peu la même chose. Ce que nous appelons les déterminants de la santé, c'est ce qui a un impact sur notre santé. Mais il y a beaucoup de choses qui entrent dans cette catégorie, c'est pas seulement ce que l'on mange ou la façon dont on dort. Il y a, par exemple, le réseau de soutien social, les liens qu'on a dans la communauté. Ça c'est important pour la santé. Est-ce que les gens travaillent ou ne travaillent pas. Quelle est

leur occupation. Est-ce qu'ils ont un bon emploi. Est-ce qu'ils en sont contents. Ça, c'est important pour la santé de l'individu aussi.

L'environnement physique aussi, bien sûr. Et ces projets changent l'environnement physique comme on le sait. Le niveau d'éducation des gens intervient aussi. Ça a un effet direct sur la santé. Le développement de la personne lorsqu'il était bébé, enfant, est important aussi. On sait très bien que l'élément biologique, la génétique intervient. Là aussi, c'est très important.

Les services de santé qui existent dans la région, ça, ça a un impact aussi. La façon dont nous faisons face nous-mêmes à la vie. Est-ce qu'on a des bonnes habitudes ou des mauvaises habitudes? Est-ce qu'on fume ou pas? Est-ce qu'on fait de l'exercice ou pas? Est-ce qu'on mange de façon équilibrée ou pas? Ça, ça a un impact. Et aussi, la situation sociale de l'individu peut avoir un impact. Donc, quand on parle de la santé, il faut penser à tous ces déterminants. Parlons maintenant du mercure.

Bonjour Diane. Je suis désolé, j'ai pris votre place.

Bon, le mercure. C'est une grave question parce que le mercure, c'est, bien sûr, un contaminant, comme vous le savez, qui a des effets très négatifs, pas seulement sur l'individu au niveau immédiat mais sur l'individu à long terme. Et ce sont des effets qui ne sont pas très faciles à déterminer sur chaque personne individuellement. Mais on peut les percevoir quand on voit la population dans son ensemble. Donc, il vaut mieux éviter d'ingérer dans l'alimentation du mercure ou des dérivés du mercure.

Mais ce qui est important dans notre vie, et tout particulièrement ici dans ces territoires, c'est qu'on mange beaucoup de poisson. Le poisson, c'est notre nourriture traditionnelle. Ça remplace la viande. Et on sait que des études modernes le prouvent d'ailleurs que ce sont d'excellentes habitudes. Parce que la chair du poisson contient des huiles qui protègent contre les maladies cardiovasculaires; par exemple, contre les crises cardiaques, contre la tension artérielle, etc. C'est pour cela qu'il est très important de manger du poisson.

Mais d'un autre côté, nous savons également que le mercure qui se trouve dans le sol est mangé par les poissons et cela rentre dans la chaîne alimentaire. Quand vous mangez beaucoup de poisson, vous mangez également beaucoup de mercure. Cela cause un problème. Nous ne voulons pas le mercure, mais nous voulons le poisson.

Alors, c'est quelque chose qui sera très important, le promoteur devra étudier comment nous pouvons résoudre ce problème. Comment peut-on minimiser l'arrivée du mercure dans l'eau et quelle est la quantité maximale de mercure que les êtres humains peuvent consommer, accumuler dans leur chair. Quelle est la quantité maximale de mercure dans le poisson et que peut-on faire pour minimiser le problème.

Dans les directives, nous avons un chapitre concernant l'analyse du risque. Il est important pour les promoteurs de s'adresser à la question de la perception du risque, ce qui n'est pas la même chose pour tout le monde. Nous voulons que les questions environnementales et les

questions de santé associées au projet soient étudiées pour voir comment la perception va changer et évoluer avec le temps.

Pour l'évaluation du risque, comme vous savez, il y a des normes. Certaines normes sont très rigoureuses. Et ce que nous demandons au promoteur, c'est d'étudier quelque chose qui est utile pour la population. Si le risque est perçu comme étant très bas, à un point tel qu'on ne mange pas de poisson, on aura des problèmes cardiovasculaires. Quel est le bon équilibre entre les deux? C'est ce que nous devons faire.

Alors, nous avons vu que puisqu'il y a des projets, puisqu'il y a des impacts sur l'environnement économiques et socio-culturels, alors nous voulons savoir quel sera l'impact de ce projet. C'est la raison pour laquelle nous devons faire des sondages de base. Nous proposons certains indicateurs à être évalués dans les sondages.

Nous savons que ce type de projet remplit les poches de certains travailleurs et travailleuses, mais il y a une proposition qui permettrait de faire du gaspillage en drogues, en alcool, etc. C'est des effets néfastes qui existent déjà dans notre communauté, mais qui seront facilités s'il y a un apport d'argent. Alors, toute la question de la drogue et de l'alcool doit être étudiée.

Il y a les territoires aussi. Alors, on verra que il n'y a pas une grande superficie du territoire qui sera inondée, mais quand on inonde certaines parties du territoire, cela va limiter les activités de certaines personnes. Alors, il faut des mesures d'atténuation pour s'assurer que la réduction causée par l'inondation sera compensée par une meilleure utilisation ou d'autres rapports dans d'autres domaines.

Nous sommes très préoccupés par la question d'urgence peut-être dû à la guerre, aux rumeurs, mais nous croyons qu'il est important pour nous de savoir ce que nous devons faire en cas d'urgence. Alors, si certains dommages sont causés au barrage, que doit-on faire? Comment réagir?

Dans le cas de Chisasibi, si un dommage grave est causé au barrage LG-2, que l'eau arrivera à LG-1 et nous ne savons pas quoi faire. Nous savons que nous aurons à peu près dix heures pour réagir, mais nous ne savons pas comment. Et dix heures, c'est très peu de temps. Alors, il est très important de développer ces plans d'urgence.

Nous croyons également que puisque les Cris vont donner une partie de leur territoire pour aider le sud à créer de l'énergie, il faut une contrepartie, une contrepartie qui aurait un impact sur la santé, tel qu'une amélioration des niveaux d'instruction. Il serait bon d'avoir plus de personnes qui comprennent le français pour leur permettre de travailler et de remplacer les techniciens qui viennent du sud.

Nous croyons que la Commission scolaire crie doit améliorer son enseignement technique et de nutrition. Et on doit profiter de l'occasion pour améliorer l'infrastructure des communautés pour améliorer l'activité, le degré d'activité de la population.

Cet acétate sur l'atténuation, c'est à peu près la même chose.

Maintenant, on doit s'adresser à la question des grands changements environnementaux de tels grands projets. Est-ce que cela va avoir un impact sur le climat? Et nous avons le problème des personnes qui circulent en ski-doo sur la glace qui a été amollie par ces projets, ces travaux. Il faut réagir à cela, parce que ces personnes se sont noyées. Alors, il faut également un suivi continu.

Alors, voilà nos conclusions majeures. Et on vous a parlé d'un document de travail. Dans ce document de travail, on expliquera mieux tous ces points-là. Est-ce que vous avez des questions?

LE PRÉSIDENT :

Alors, la procédure sera la suivante. Après votre présentation, monsieur Viger, les membres du panel vous poseront des questions ou formuleront des commentaires. C'est ce que nous allons faire maintenant. Vous avez fini votre présentation? D'accord.

Alors, en premier lieu, monsieur Viger, on aimerait vous remercier. Assurez-vous qu'une copie de votre présentation soit remise au secrétaire pour nos dossiers.

Et deuxièmement, ce comité n'a pas l'intention de répondre à vos préoccupations et à vos enjeux cet après-midi. Nous recevrons vos recommandations et vos questions, et nous allons l'analyser au moment où nous allons revoir et analyser les autres présentations. Et à ce moment-là, nous prendrons en considération vos recommandations pour la préparation de nos directives finales.

J'aimerais demander si un membre du comité aurait des questions à poser ou des commentaires concernant cette présentation. Sinon, merci beaucoup.

Alors, Diane Reid. Diane Reid, vous allez parler en anglais ou en cri?

Mme DIANE REID :

(EN CRI, NON TRADUIT)

(L'interprète français attend l'interprète cri.)

Alors, je ne vous avais pas vu depuis longtemps. Et je salue également le représentant du fédéral. J'ai entendu dire qu'on vous a bousculé un peu pendant les audiences publiques de Montréal. Mais comme notre chef l'a demandé, nous vous recevons avec respect.

Le nom de mon organisation, c'est un groupe qui s'oppose au développement de la rivière Rupert. La Révérence parle justement d'un respect sacré de la rivière. Et c'est une des raisons pour laquelle nous nous opposons à tout développement de cette rivière majeure du Nord.

Ceux qui connaissent la rivière, et c'est le cas de la plupart d'entre nous, la plupart d'entre nous, nous avons survolé la région, survolé cette rivière, et nous avons circulé sur la rivière elle-même et nous connaissons la puissance de la rivière. Quand une rivière est longue de 800 milles, il y a plus de 65 rapides, nous savons que c'est une grande rivière puissante du Nord. Et de toutes les rivières du Nord, la rivière Rupert est celle qui a le débit le plus rapide, les courants les plus rapides.

Et avec votre intention de dériver la rivière, nous savons que cela aura des incidences majeures. Et voilà pourquoi il faut absolument évaluer le projet, avoir des directives qui répondront à ces enjeux avant qu'on ait des évaluations d'impact.

En tant que Crie, je voulais vous dire que je ne pouvais pas être près de ces délibérations et de ces discussions qui ont eu lieu avant la signature de l'Accord «Paix des Braves» l'année dernière. Et cela est dû au fait que ma soeur était très malade. Elle est morte d'ailleurs trois jours après la signature de l'Accord, l'année dernière. Et c'est probablement une des raisons pour laquelle vous n'avez pas entendu ma voix pendant ces délibérations.

Par le passé, j'ai été une voix d'opposition au développement dans le Grand Nord. Dans le cas de Great Whale, de Grande-Baleine et d'autres rivières du monde, je me suis opposée, et je n'ai pas changé de point de vue. Je n'ai pas changé ma position personnelle en rapport au développement.

Mais ce qui m'étonne et m'étonnera toujours, c'est de voir comment la position politique a changé rapidement, comment le Grand Conseil des Cris a changé de position. Pendant des années et des années, on s'est battu, on a lutté contre le développement des rivières du Nord. Les Cris, dans les dix ans qu'ils ont lutté contre Grande-Baleine, ils ont dépensé 8 M\$ à 10 M\$ pour combattre ce projet. Et je me demande: est-ce que tout cela a été en vain? Est-ce que nous avons changé notre position politique dans le cas d'une autre rivière? Nous signons une entente en premier, même avant d'évaluer l'impact sur la rivière et sur le territoire, si on change le cours de la rivière.

Quand je lis ce document technique, scientifique, je pense à ceux qui n'ont pas les moyens de comprendre ce texte. Même moi, j'ai du mal à comprendre la terminologie technique et scientifique qui se trouve dans le document. Je me demande comment les personnes sans instruction peuvent comprendre les vrais impacts.

Vous parlez de la planification, de la construction de quatre barrages et de cinquante et une digues le long de la rivière Rupert. La rivière Rupert, dû à ses courants rapides, apporte la plus grande quantité de courants d'eau froide à tous les lacs et tributaires du Nord, y compris les grands lacs tels que le lac Mistassini, Champion Lake, Evans Lake et tous les autres plans d'eau, les grandes rivières. Et cela est dû justement à ce courant rapide.

Si les cinquante et une digues sont construites le long des tributaires et des rivières qui se déversent dans la rivière Rupert, vous savez quel sera votre impact sur les courants d'eau nécessaires pour permettre aux lacs et aux rivières d'être alimentés.

Tout le monde aime aller à la pêche dans le cas de Eastmain, Nemaska, Waskaganish. Ils savent où se trouvent les meilleurs endroits où pêcher dans ces lacs. Ça, c'est les endroits où les courants d'eau froide arrivent pour les poissons, pour la truite, pour les esturgeons, pour le poisson blanc ainsi que pour d'autres espèces. Et ces digues auront un effet direct sur les courants d'eau froide, un grand impact sur ces rivières et les lacs. Et cela aura un impact direct sur l'habitat des poissons. Voilà un des grands impacts qui devra être étudié.

Nous parlons de digues. On essayait de trouver un mot cri pour les digues, et on blaguait au sujet d'Amsterdam et des digues. Et vous connaissez l'histoire du jeune garçon à Amsterdam qui a dû bloquer une fuite dans la digue en y plaçant son doigt. Et en blaguant, on a dit: «Ça se passera peut-être ici.»

Une chose qui me préoccupe, c'est ce qui se passe avec les études concernant les esturgeons. En parlant aux gens dans les communautés, les études sur les esturgeons se font. Et tous ceux à qui j'ai parlé, qui ont pris les poissons qui ont les étiquettes, se sont rendu compte à quel point les poissons et les esturgeons étaient petits.

Il faudra attendre combien de temps pour que l'esturgeon soit touché par l'étude, l'étude et l'analyse de ce poisson? C'est là également un autre poisson qui importe beaucoup à notre mode de vie.

Il y a aussi ce que j'appellerais une autre mesure atténuante que Hydro-Québec veut mettre en place et je continue à vouloir comprendre leur raisonnement. Nous savons tous à quel point on compte sur la chasse des outardes au printemps, mais nous savons à quel point les outardes ont changé leur vol depuis dix, quinze ans. Leur vol passe beaucoup plus à l'intérieur des terres. Un ancien m'a dit, une fois: «Cela se passe parce que les outardes, les oies veulent nous dire quelque chose.» Et j'y ai pensé, j'ai réfléchi, je me suis demandé: «Que veulent dire les outardes?»

Et finalement, j'ai compris ce qu'elles veulent nous dire. C'est un homme qui est venu me voir, il m'a dit qu'il avait eu ce rêve, que les outardes l'appelaient, et quand les outardes ont arrêté de l'appeler, on lui a dit qu'il y aurait une immense inondation dans la région de la baie et cela couvrirait une centaine de milles à l'intérieur des terres, et que toutes les communautés sur la côte seraient inondées, et que nous serions là pour participer au plan d'évacuation d'urgence dû à cette inondation.

Ceci n'est pas scientifique, mais c'est un rêve, un rêve prémonitoire. Et vous devez vous adresser aux choses qui vont au-delà de l'impact technique et scientifique du développement hydroélectrique dans le Nord.

Les Cris, à une époque, maintenaient qu'ils n'accepteraient plus de développement hydroélectrique dans le Nord, surtout pas pour que l'électricité soit exportée aux États-Unis. C'était là leur position politique. Et maintenant, nous acceptons ce développement pour exportation. Puisque Hydro-Québec a signé la «Paix des Braves» avec leur dérivation de la rivière Rupert et EM-1-A, ils retournent à New-York pour vendre leur électricité aux Américains.

Je trouve que tout cela est triste, de voir à quel point nous avons modifié notre position politique. En tant que peuple, est-ce que nous avons perdu notre force, la foi et la confiance que nous avions, qui nous permettait de protéger le territoire et les eaux de «Wichi» contre tout ce développement?

Hydro-Québec demande si les Cris sont prêts à accepter une proposition qui permettraient au long neck de passer avant la chasse aux bernaches. Maintenant, ils nous demandent si on pourrait le faire avant. Comment? Pour que les Cris tuent les long necks, les cous longs en premier? C'est un autre moyen qui modifie l'habitat et la façon de vivre des animaux et de la faune, la flore dans le Nord.

Quand j'ai demandé à la population des communautés ce qu'ils pensaient de tout cela, certaines personnes m'ont dit: «On n'a pas besoin des long necks.» Certaines personnes en ont besoin. Mais la majorité ne tue pas les long necks pour faire de la chasse. Alors, pourquoi Hydro-Québec demande à la population s'ils sont prêts à accepter cela? Je me demande pour quoi? À quoi ça sert tout cela?

Au cours des années, nous avons tous senti et ressenti l'impact social de développements semblables sur nos territoires. Lorsque les terres, les eaux de la région sont affectées, nous sommes affectés aussi. L'esprit de notre peuple est affecté. Et on le ressent, encore une fois, à nouveau maintenant.

C'est très dur de mesurer l'impact social pendant qu'on continue à discuter toutes sortes d'autres projets proposés dans le Nord. Nous n'avons pas les moyens de mesurer ces résultats, ces impacts. Et pourtant, on le voit, on le ressent dans la population et dans la communauté. Que ce soit chez les jeunes, que ce soit chez les vieux, que ce soit chez les jeunes femmes, que ce soit chez les gens d'âge moyen, peu importe, tout le monde ressent l'impact. Et moi, je le vois aussi. Mais personne ne mesure cela.

Personne ne mesure vraiment ça au niveau de l'impact social et, pourtant, ça a lieu. Ça se fait déjà maintenant. Les gens souffrent, les gens pleurent littéralement à l'intérieur de leur coeur parce qu'ils savent que cette dérivation de la rivière Rupert va avoir lieu et va les affecter. Dans les familles, il y a même des divergences d'opinions. Ça va même peut-être séparer les gens. Et avant, ce genre de difficulté interne n'existait pas dans les familles. Ça aussi, c'est un gros impact.

Je pense que les promoteurs essaient toujours de minimiser l'impact de tels développements dans le Nord. Ils utilisent l'argent comme compensation. Mais de nos jours, l'argent, ça ne suffit pas. Quand les gens meurent un peu partout, à droite et à gauche, à cause

de mauvaise santé, à cause d'impacts sociaux graves pendant plus de trente ans, par exemple, bien, quand est-ce qu'on va dire que c'est suffisant? C'est suffisant maintenant avec Grande-Baleine tout de même. Mais là maintenant, non, ça recommence. Et là maintenant, on va dire: «Ah! bien, ça va.»

C'est très dur d'entendre ce que les hommes disent au sujet de la «Paix des Braves». Parce qu'on a signé la «Paix des Braves», ça ne veut pas dire nécessairement qu'on est d'accord pour construire EM-1-A et pour faire la diversion de la rivière Rupert. Mais malgré tout, on doit demander leur consentement en vertu de ce processus d'étude de l'environnement. On leur demande des évaluations sur l'impact que cela aura. On leur demande de faire des études là-dessus. C'est ce qu'on nous dit.

Mais en mars, le Grand Conseil des Cris a pris une décision justement au sujet du pourcentage du flot moyen annuel de la rivière, 20 %. C'est une décision politique qui a été prise à ce moment-là. Et pourtant, c'est un impact qui a été étudié et c'est cette étude qui permet de déterminer cela. Alors d'un côté, on prend une décision politique au sujet du flot de la rivière et avant même que les études sur l'impact soient faites. Ça veut dire qu'on est donc d'accord d'emblée, au départ.

Donc, il y a beaucoup de confusion dans l'esprit des gens quant à l'impact de la signature de la «Paix des Braves» au sujet du projet EM-1-A et de la dérivation de la rivière Rupert. Et moi, je constate tout cela et je le vois encore quand je lis vos documents, quand j'entends les gens qui en parlent, quand j'entends les représentants du Grand Conseil des Cris qui essaient de le défendre auprès de leur peuple et auprès des étrangers même, des gens de l'extérieur. Donc, ça crée de la confusion dans l'esprit des gens quant à la position réelle qu'il faut adopter. Rien n'est clair.

Mais je peux vous dire une chose. Un de mes plans, non pas que j'ai vraiment encore un canot pour l'instant encore, mais un de mes plans, c'est de remonter en canot la rivière Rupert cet été, pour venir jusqu'à Waskaganish, pour admirer cette rivière moi-même et pour regarder de mes yeux ce que sont les plans proposés, directement sur place pour voir exactement où tout va être situé, tout ce qu'on a l'intention de faire dans le cadre de ce développement. Et je suis vraiment heureuse de pouvoir faire cela, à l'idée de pouvoir faire cela.

Mais dans quelle mesure est-ce que nous avons déjà répondu oui à ce projet de développement?

Tout d'un coup, tout s'accélère. Le processus d'évaluation est accéléré. Vous n'avez que quelques mois pour faire le travail que vous faites, pour préparer vos lignes directrices, vos directives. Mais d'un autre côté, tout comme la «Paix des Braves» a été accélérée, le processus de consultation avec la population a été tellement rapide et tout à coup, boum! c'était signé. Alors c'est un peu la même chose au niveau du Comité d'évaluation. C'est ce que je vois, moi, c'est ce que je constate.

Mais je vois la même chose au niveau des études sur l'impact sur l'environnement en particulier. J'espère que le Comité d'étude de l'environnement prendra un peu plus de temps pour faire son travail correctement, pour bien faire toutes ces études.

Et je sais aussi qu'il existe, qu'il se fait beaucoup de discussions à l'interne même, justement à cause de la signature de la «Paix des Braves». On discute de recommandations concernant l'environnement. Que ce soit des lignes directrices ou que ce soit de simples recommandations faites par le comité de revue au sujet de l'étude, tout ça a fait l'objet de discussions. Tout ça se négocie aussi à l'interne.

Donc, comment peut-on dire qu'il va avoir un processus de revue juste et équitable, alors que tout ça se fait en même temps? Voilà le message que je veux donner ici à la population. Voilà ce que je veux que les gens entendent.

Personnellement, peu importe ce qui va se passer, peu importe le fait qu'on ait signé la «Paix des Braves», peu importe que le Comité d'évaluation se mette à proposer des lignes directrices pour les études sur l'environnement, l'évaluation de l'impact sur l'environnement du EM-1-A ou de la dérivation de la rivière Rupert, mais les braves comme mon grand-père, ils ont des tombes qui sont au sud de cette rivière. Il y a des tombes ici, dans cette communauté, notamment la tombe d'un homme qui a remonté cette rivière en canot il y a longtemps, longtemps, bien avant les autres, Michael Diamond. Ces deux-là sont enterrés au bord de cette rivière.

Et bien, à cause de cela, je sais que je vais me battre pour protéger cette rivière, peu importe le processus, peu importe l'accord conclu, même si je dois rester là debout toute seule. En tant que Crie, j'ai l'intention de le faire. Mais je sais qu'il y a d'autres Cris qui pensent comme moi parce que ce processus, d'après moi, a été beaucoup trop accéléré, beaucoup trop rapide pour que notre population puisse vraiment y participer, puisse vraiment partager leurs idées à ce sujet et comprendre exactement de quoi il s'agit.

Quand je vous parle des cinquante et une digues qui vont être construites et empêcher les eaux de la rivière Rupert d'aller dans les tributaires de cette rivière ou dans d'autres lacs, dans les affluents, ou comme le lac Evans Lake ou le lac Champion Lake ou le lac Mistassini et d'autres lacs du Nord, nombreux, et le lac Matagami même au sud, Waswanipi, et toutes sortes d'autres lacs encore, je sais que c'est un des problèmes qui devraient nous inquiéter.

On parle tous de mesures permettant d'atténuer les conséquences. Qu'est-ce que ça veut dire? Qu'est-ce qu'on va faire pour alléger l'impact sur l'environnement, l'impact de ce développement? Si on regarde l'embouchure de cette rivière ici, on va en avoir. Parce que dès qu'on arrive dans la communauté, qu'on se rend quelque part dans la communauté, on voit à quel point les barres de sable sont très belles et très fines lorsque l'eau est basse. Alors, si cette embouchure subit un impact, ce sera encore pire ici. Et on a une communauté ici même, à l'embouchure de cette rivière.

Donc, je trouve que ça devrait être une grande préoccupation ce qui va se produire ici à l'embouchure de la rivière, pas seulement pour les oiseaux aquatiques, mais pour les poissons,

les poissons d'eau douce, les poissons d'eau salée et pour la population qui vit ici dans cette communauté.

En tant que Comité d'évaluation, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir déjà tous les grands barrages, les lieux — pardon — où se construiront tous les grands barrages, les lieux où se construiront toutes ces grosses digues. J'espère que vous allez avoir l'occasion de les voir, d'aller visiter ces endroits-là à l'avenir. Je trouve que c'est nécessaire que vous le fassiez.

Mais voici une autre position politique des Cris qui avait été prise par le passé où l'on disait qu'aucune route, aucun nouveau camp, je parle de camp pour les travailleurs, aucun autre aéroport non plus ne pourraient être construits tant qu'il n'y aurait pas eu d'évaluation complète du projet proposé.

Dans ce cas-ci, c'est le EM-1-A et la dérivation de la rivière Rupert. C'était la position des Cris à l'époque en ce qui concerne le projet de Grande-Baleine. C'est une des raisons pour laquelle justement nous voulons nous battre maintenant pour qu'il y ait une revue complète, globale de la situation.

Nous avons dit qu'il n'y avait aucune justification à tous ces camps, à ces aéroports ou à ces routes qui étaient construites, sans que l'on ait fait d'abord une évaluation complète des projets proposés. Qu'est-il arrivé à cette position des Cris? Cette étude globale, c'était justement le point fort de notre position politique à l'époque. Qu'est-ce qui lui est arrivé dans ce cas ici? Où est-elle passée?

Il y a tellement d'activités dans le Nord à l'heure actuelle, des routes, des camps de travail. Ça a un impact social automatiquement dans nos communautés, surtout à Nemaska. Voilà tout ce qu'on a oublié.

Et moi, je sais qu'on se demande parfois ce que la dérivation de cette rivière va faire et aussi le projet EM-1-A. On prévoit qu'on va commencer déjà des travaux de construction en 2004 ou peut-être même 2005 pour produire de l'électricité déjà dès 2010, d'après le document que vous avez montré. Mais j'espère qu'entre 2005 et 2010, parce qu'on voit déjà que le monde est instable, l'économie internationale est branlante, bien, j'espère que tout va s'écrouler, et comme ça qu'il n'y aura plus d'argent, plus assez d'argent pour construire les barrages sur la rivière Rupert. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Diane, pour cette présentation. Nous voulons nous assurer, ici au niveau du comité, que nous recevions une copie de vos documents. Alors, si vous en avez, si vous avez quelque chose d'écrit, soyez gentille de donner une copie à notre secrétaire pour nous, pour nos dossiers. Parce qu'on va ensuite étudier toutes ces présentations qui ont été faites, de façon à pouvoir présenter une recommandation au sujet des directives en vue de la préparation de la déclaration d'impact qui sera préparée par les promoteurs.

Cet après-midi, nous n'avons pas l'intention de répondre à toutes vos questions, à toutes vos préoccupations, à tous les sujets que vous avez soulevés. Nous espérons que nous pourrons le faire par la suite quand nous allons analyser vos textes, vos exposés, vos discours. Mais aujourd'hui, nous sommes là pour écouter des commentaires, pour écouter vos questions.

Par contre, parfois, il peut y avoir des commentaires ou quelques réponses rapides des membres de notre comité. Donc, on va faire un petit commentaire au sujet de ce que vous avez dit dans votre intervention, au sujet du flot moyen de la rivière, c'est-à-dire le 20 % qui a été annoncé dans l'Accord entre les Cris du Québec et le gouvernement du Québec.

Si je comprends l'Accord conclu, les Cris ont l'option d'avoir jusqu'à 20 % du débit moyen de la rivière plutôt que de voir détourner toute la rivière entière. Ils avaient la possibilité de garder 20 % du flot de la rivière. C'est une option qui peut être étudiée par les Cris et qui doit être choisie ou non par les Cris. Les Cris sont en train d'étudier tous les divers scénarios possibles, toutes les diverses options possibles, d'après ce que j'ai compris.

Notre Comité d'évaluation, on ne peut pas, ici, déterminer quelle est l'option qui sera la meilleure pour les Cris et donc, ce qu'ils doivent choisir. C'est aux Cris de le faire eux-mêmes. Mais ce que nous, nous pouvons faire ici, au niveau du Comité d'évaluation, c'est simplement faire des recommandations aux promoteurs en leur expliquant ce qu'ils doivent prendre en considération quand ils vont mettre un point final au design du projet. Donc, il faudra leur signaler l'option choisie par les Cris dans ce cas ici, c'est-à-dire, par exemple, garder 20 % du débit moyen de la rivière.

L'étude sur l'impact va devoir expliquer comment divers éléments interviennent et peuvent influencer le design final du projet. Alors, peu importe ce que vont décider par la suite Hydro-Québec et la SEBJ, il faudra tenir compte de l'option choisie par les Cris et de l'impact de cette option.

Donc, notre comité ne sait pas encore, pour l'instant, l'option choisie par les Cris. Les Cris n'ont pas décidé encore. Mais quand nous aurons leur réponse, nous tiendrons compte de l'option choisie et elle sera mentionnée dans notre étude sur l'impact.

Je vais maintenant demander aux autres membres de la communauté de s'exprimer. Mais auparavant, je vais demander aux membres du comité s'ils ont des commentaires à faire au sujet de ce que Diane Reid vient de nous dire. À vous Éric.

M. ÉRIC GIROUX :

Je voudrais faire un petit commentaire au sujet de la justice ou de l'équité de ce processus.

Les six membres ici présents peuvent vous assurer que les directives ont été faites sans aucune pression sur nous. C'est le travail de bien des gens: du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral, des autorités crieuses aussi et des spécialistes qu'ils ont employés. C'est

beaucoup de travail. Hydro-Québec pense que c'est aussi beaucoup de travail pour eux. Jusqu'à présent, je peux vous assurer que le processus a été juste.

Il y a les trois parties qui sont représentées et qui travaillent ensemble pour s'assurer que les protections de l'environnement et de la communauté ou de la situation sociale de la communauté soient faites au mieux des possibilités.

LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il d'autres questions, d'autres commentaires à poser par les membres du comité?

Écoutez, je pense que nous allons prendre une petite pause de cinq minutes. Les interprètes eux-mêmes ont besoin d'une petite pause. Alors, allons-y, une petite pause de cinq minutes, si vous le voulez bien.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

On vous demande de prendre place, nous allons continuer notre séance de consultation avant le souper. On veut terminer avant le souper.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Alors, l'Association des trappeurs cris.

Alors, toutes les questions, les préoccupations, les enjeux que vous allez soulever, tout ce que vous voulez faire étudier par les promoteurs dans leurs directives concernant le projet hydroélectrique, tout cela doit... et bien, tout cela sera influencé par vos questions, vos commentaires. Cela sera inclus dans les directives et cela aura également l'effet sur le plan d'impact.

Cela n'est pas simplement une formalité, c'est un exercice sérieux de démocratie pour voir ce qui doit être étudié dans les études d'impact qui seront préparées par les promoteurs de ce projet.

Alors, une évaluation de ce projet proposé fait partie du processus de planification. Voilà pourquoi je dis que nous espérons que l'impact, bien sûr, ça ne sera pas déterminé par ce que vous pensez doit être étudié, mais l'impact social, environnemental qu'aura ce projet influencera, nous l'espérons, le fonctionnement final de ce projet hydroélectrique. C'est pour cela que le processus d'analyse de révision fait partie du processus de planification pour le développement de ce projet hydroélectrique.

Alors, l'interprète cri dit qu'il ne va pas interpréter ça, parce que monsieur Awashish se répète. Alors, il vient de traduire. Alors, monsieur le président de la séance répète toujours ce qu'il dit dans les deux langues. Alors, selon l'interprète cri, il est inutile de traduire à ce moment-ci.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Alors le président parle au public et il demande aux participants de se rendre au micro pour faire leur présentation, pour poser des questions et faire des commentaires sur le plan d'Hydro-Québec et les points qui doivent être étudiés. Alors, après le souper, vous pourrez poser vos questions.

Alors, il y a vos commentaires concernant les directives préliminaires de l'étude d'impact qui sera préparée par les promoteurs concernant l'impact de ce projet.

SIMEON TRAPPER :

Oui, je suis membre de bande de Waskaganish.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Alors, quand cette information sera donnée, moi, j'aimerais voir cette information traduite. J'aimerais voir les deux versions, en anglais et en cri. Je ne vois pas pourquoi nous avons reçu les documents seulement en anglais, on devrait recevoir ces documents également en cri.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

L'information qui sera disponible sera offerte dans les deux langues, en cri et en anglais.

Éric avait également soulevé la question. Il voulait obtenir les documents en anglais et en cri. Et certains documents étaient offerts dans les deux langues et on travaille à traduire certains autres documents.

M. SANDERS WEISTCHE :

Salutations. Concernant l'information, nous voulons ces informations concernant les différents aspects de notre vie qui seront affectés. Je suis certain que nous avons de l'information qu'on pourra vous fournir.

Moi, je suis trappeur, je m'appelle Sanders Weistche et je passe beaucoup de temps sur ma ligne de trappe. Et il y a des sujets qui me tracassent, qui me suivent partout où je vais. Et on se demande comment trouver des solutions à ces problèmes.

Maintenant, concernant les questions de santé, quel sera l'impact sur nos santés individuelles? Bien sûr, certaines personnes ont été touchées par ces choses et il y a certaines choses qu'on n'approuve pas. Et nous pourrions vous fournir de l'information là-dessus dans votre recherche d'information. Alors, nous savons ces choses.

Et ce que demande Hydro-Québec, vous savez, moi, ça fait quarante ans que je connais Hydro-Québec, depuis que Hydro-Québec travaille dans notre région. Et avant d'entreprendre une étude, la population avait déjà la solution, la réponse.

Je me dis, en écoutant l'aîné qui a parlé au sujet des questions de santé, je me dis: bien sûr, ce projet va comporter des grands changements au niveau mental, social et physique. Et cela aura un impact majeur sur notre vie. Même de petits changements dans la superficie inondée nous touchera. Et à l'avenir, nous ne savons pas comment ces choses-là auront lieu. Les changements peuvent être beaucoup plus majeurs que ce que nous avons connu par le passé. Et oui, il est vrai que cela aura une incidence directement sur nous. Cela touchera la vie de l'aîné qui a parlé avant moi, au niveau mental, social, spirituel.

Et il faut se poser une question: quel sera l'impact sur les enfants et petits-enfants? Quel sera leur mode de vie? Quelle sera l'influence sur leur vie à l'avenir? J'aurais beaucoup de choses à vous dire, mais puisque le souper approche, on devrait tous rentrer chez nous pour souper.

Mais on voit déjà les impacts de ces projets. Quand on regarde la rivière Rupert, moi, j'ai été impliqué avec les jeunes de ma communauté. On est allé voir la rivière autour de Nemaska et j'ai vu beaucoup de changements. Quand j'ai parcouru la rivière, je me sentais bien et j'aimerais continuer à la voir telle qu'elle est aujourd'hui. Et quand vous ferez vos études, vous devez étudier l'impact sur la rivière.

Il y a aussi des campements, de Blacknits(?), des campements tout le long de la rivière Rupert, il y a des campements. Et tous les impacts dans cette région... Alors, comment pourrait-on aider ces personnes qui ont ces campements? Parce qu'ils seront touchés par la dérivation de la rivière.

Moi, j'ai vu des rivières où on a vu une réduction importante du débit de la rivière. Même dans l'hiver, cela est très dangereux parce que vous avez de l'air entre la glace et l'eau. Et cela fait des barrages qui causent une inondation des campements. Ça, c'est une question importante à étudier de la part d'Hydro-Québec. Et pendant que Hydro-Québec fait des études, les gens, quand il y a des études comme ça, malheureusement les études ne sont jamais faites dans les endroits où on devrait faire les études.

Maintenant, quand on parle des poissons, au mois de mai, nous savons ce que font les poissons à ce moment-ci. Toutes les espèces ont différentes activités au mois de mai. Et moi, je sais qu'Hydro-Québec n'a pas effectué des études à certaines époques de l'année, des époques de l'année qui devraient être étudiées. En juillet et en août, c'est à ce moment-là que les poissons

vont remonter la rivière. Et ceci est vrai pour plusieurs espèces de poissons. Il y a les chutes Smokey Hill, et c'est là qu'on trouvera les esturgeons, et plus haut que ça.

Et quand on parle d'études, on doit étudier ce qui se passe sous l'eau. Alors, vous avez ces différentes espèces de poissons qui frayent à différentes époques de l'année. Et d'autres espèces, d'autres animaux viennent à la rivière à différents moments.

Quand vous regardez des plages le long de la rivière, vous voyez les différents oiseaux. Les oiseaux de chasse connaîtront des changements dans leur... par exemple, les oiseaux maintenant évitent les pâturages où ils se nourrissaient. Les bernaches évitent ces régions. Et Hydro-Québec devrait analyser cette situation, devrait entreprendre une étude pour voir où atterrissent ces vols de bernaches et où ils se nourrissent, pour s'assurer que cela n'aura pas d'impact néfaste sur ces différentes espèces d'oiseaux.

Ici, nous parlons de notre survie, deux types de survie. Il y a les Blancs qui font de l'agriculture et nous, on vit dans le bois avec la nature. Et ce sont deux types de vie qui doivent être étudiés en détail. Si on détruit l'habitat des espèces, des animaux, les poissons, on ne pourra plus corriger la situation. On ne pourra jamais revenir en arrière.

À une époque, nous avons préparé certains plans d'eau, l'endroit où les bernaches se nourrissaient, et quand on a rétabli ces secteurs, ces territoires, on a vu que la bernache a essayé de revenir.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Allan Georgekish.

M. ALLAN GEORGEKISH :

Moi, ce qui me préoccupe le plus, ce sont les communautés plus au nord. Ils sont préoccupés par la dérivation de la rivière. Ils ont peur également de voir un éclatement du barrage. Et je sais également que dans ce projet, je sais qu'on a déjà accepté que le projet ait lieu. Et je ne vois personne, ici ce soir, qui peut arrêter un tel projet.

Je sais que le temps est limité. Je sais que vous allez lever la séance très bientôt.

Il y a un autre aspect qui doit être étudié étroitement, c'est un autre impact de la dérivation de la rivière. Et ça, c'est ma grande préoccupation pour les communautés du Nord qui seront durement touchées par la dérivation de la rivière Rupert. Et ce sont ces personnes dans le Nord qui connaîtront des impacts plus directs.

Et il y a aussi l'impact sur les agriculteurs. Dans le cas d'un trappeur, il sait où aller pour trouver son gibier, mais on verra un impact sur beaucoup de ces différentes espèces.

Dans le passé, on survivait parce qu'on avait le bois. Il y a encore des personnes aujourd'hui qui vivent du territoire. Ils font de la récolte. Et c'est le cas du trappeur qui vit de la terre et du gibier qu'il tue.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. RODERICK BLACKNED :

Tout d'abord, j'aimerais vous dire que je suis contre la décision prise au sujet de cet Accord. Je vais essayer de faire de mon mieux en ce qui concerne la question dont nous discutons. Mais il y a une chose que je peux dire maintenant, c'est qu'à certains endroits, les explosions qui ont lieu sur le terrain, elles ne sont pas bien préparées à l'avance. Elles ne sont pas bien expliquées aux gens de la région.

Il y a des régions où il y a déjà eu des travaux de faits, où on abandonne du matériel. On ne nettoie pas. On ne fait pas le nettoyage de la région après et cela encombre ces régions. Cela les pollue. Donc, il faudrait vraiment nettoyer les zones après avoir travaillé ou après avoir fait des opérations quelconques sur un terrain.

Quand je suis revenu à Waskaganish en 72, j'ai essayé de trouver du travail à temps plein et j'ai d'abord travaillé au premier projet, au barrage. À l'époque, je ne me préoccupais pas de l'impact. À l'époque, j'avais une famille à élever. Mais là, j'ai vu que le premier projet a eu un impact sur mes lignes de trappe. Alors, quand ils vont détourner la rivière, qu'est-ce qui va se passer? On ne pourra plus continuer à circuler sur la rivière.

En ce qui concerne toutes les espèces de poissons, tous ces poissons sont consommés, sont mangés par la population des régions en question. Moi, je connais les mouvements de ces poissons aux époques de frayage, par exemple. On les voit depuis les berges. Quand le premier projet a été construit, nous avons vu le long de la rivière toutes sortes de matériel qui était laissé traîner sur les berges. Quand les eaux ont monté, ce matériel a été englouti dans l'eau et, ensuite, il s'est mis à y rouiller et à polluer.

Et autre chose encore dont ils n'ont pas tenu compte dans les régions où ils ont travaillé, c'est parce qu'il n'y a pas de service de contrôle et d'inspection. Et nous autres, nous avons perdu des terrains de chasse et de trappe, y compris une cabane qui avait été construite.

Beaucoup de gens n'ont pas eu le temps de sauver leurs biens personnels avant que les terres soient inondées.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Voilà les choses que je voulais vous faire remarquer parce qu'elles sont importantes.

LE PRÉSIDENT :

Il est important d'assurer la sécurité des gens qui vivent sur ces terres.

M. ALEC WEISTCHE :

Bonjour. Je vais répondre à ce vieil homme, mais il n'est pas vieux, vous savez. Il dit qu'il est vieux, mais il n'est pas vieux.

Mon nom est Alec Weistche. Je n'ai pas grand-chose à dire, mais je voudrais savoir si après le dîner, on pourra revenir vous parler. Parce que si je commence à parler, à ce moment-là je parlerai longtemps. J'aimerais mieux attendre après le dîner, parce que là j'aurai beaucoup à dire.

LE PRÉSIDENT :

Il est 5 h, c'est l'heure du dîner. On va prendre une pause pour aller manger. On reviendra à 7 h, ce soir.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Je demanderais de prendre place. Nous allons reprendre nos consultations publiques ce soir. Bonsoir.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Le Québec, deux pour le gouvernement du Québec et deux pour le gouvernement fédéral, ils font partie du Comité d'évaluation. Nous sommes ici en votre nom pour recueillir vos idées, vos commentaires et les questions que vous aimeriez poser à Hydro-Québec concernant la dérivation de la rivière Rupert et de la construction de la centrale.

Alors, je prendrai des notes sur vos interventions pour noter les points que vous voulez suggérer à Hydro-Québec. Vous êtes ici pour nous fournir de l'information que nous pourrions utiliser, quels sont les sujets d'étude à effectuer. Alors, tous les points importants devraient être étudiés pour répondre aux questions de la population.

Alors, il y avait un aîné qui devait nous parler juste avant le souper. S'il est ici, ce sera son tour. Alec Weistche. Je vous souhaite la bienvenue une fois de plus.

M. ALEC WEISTCHE :

Tout ce que je n'ai pas aimé dans votre présentation, c'est quand vous avez dit que j'étais un vieil homme. Je ne suis pas un aîné, je ne suis pas un vieil homme, mais je voulais vous mentionner trois choses aujourd'hui.

Premièrement, concernant les jeunes. Quand on se tourne vers l'avenir, nous voyons que ce projet sera finalement construit. Alors, comment cela affectera-t-il la vie des jeunes? Je me réfère à ce projet de centrale et de diversion. Je ne crois pas qu'on verra un arrêt de ces changements. Je ne sais vraiment pas comment les jeunes seront affectés par tous ces changements. Et je suis certain qu'à l'avenir, ces jeunes devront se réunir eux-mêmes pour discuter des impacts sur leur vie.

Et je suis certain que pendant ces discussions-là de l'avenir, ils se référeront à cette rencontre que nous avons ici ce soir et au travail qu'aura effectué les aînés. Et c'est la raison pour laquelle je crois que les jeunes devraient être ici ce soir, pour s'impliquer maintenant dans ces discussions. Ça, c'était mon premier point. N'oublions pas nos jeunes.

Mon deuxième point, c'est la rivière. J'ai remonté la rivière à maintes reprises. J'ai visité beaucoup d'endroits, beaucoup de campements. Et au début de ma carrière de chasse, je suis remonté la rivière avec mon père jusqu'à Nemaska. La rivière elle-même, si elle était dérivée, si la rivière devait être dérivée, on verrait un impact non seulement sur les peuples autochtones, il y aurait également une incidence importante sur les poissons, les différentes espèces de poissons, sur les animaux. Même les bêtes amphibies seront affectées.

C'est la raison pour laquelle je dis que les poissons pour survivre n'ont pas seulement besoin du centre de la rivière, ils ont besoin, au fond, des plages. Et si on devait voir une baisse dans le débit de la rivière, on pourrait voir que dans certains endroits, les courants seraient trop vite et cela pourrait emporter les oeufs, emporter les jeunes poissons. Mais ce n'est pas limité à la rivière Rupert, il y a la Nemaska elle-même et les autres régions en amont.

Maintenant, si on devait dériver la rivière, on devrait absolument étudier la question de l'impact et des coûts de ces impacts.

Regardons l'aspect social. Nous, on subit l'impact de ce travail dans La Grande, même si on est loin de là. On voit une réduction dans le nombre de bernaches et d'autres animaux et d'oiseaux. On ne sait pas, on ne peut pas prévoir quels seront les changements. Ce n'est que plus tard, une fois qu'il sera trop tard, qu'on aura vu ces changements. Ça prendra deux, trois ans pour voir ces changements.

Et moi, je crois que cette étude devrait se poursuivre pour identifier toutes les incidences, tous les impacts et le coût de tous ces impacts. Nous voyons la quantité de terres qui sera submergée par l'inondation, mais cela n'est rien. L'argent ne nous permet pas... l'argent n'est rien comparé aux dommages qu'on cause à la terre.

Maintenant, si on regarde l'énergie électrique, si on regarde les différents endroits, nous savons que très peu de cette électricité qui a été produite a été utilisée par les communautés autochtones. Et nous savons que Hydro-Québec veut l'argent de ces projets. Moi, je crois les peuples autochtones devraient avoir l'électricité gratuite. Après tout, ça provient de leur territoire, ça provient de nos rivières, qu'on fabrique cette électricité.

Quand Hydro-Québec est arrivée ici, ils nous ont dit qu'ils nous apporteraient de l'énergie et de l'électricité. Et on leur a demandé: «Mais d'où provient cette électricité? Est-ce que ça ne provient pas du territoire cri?» Alors, ils devraient nous fournir à nous, les Autochtones, de l'électricité gratuite puisqu'ils l'obtiennent de nos rivières.

Moi, je crois que c'est pour cela que nous devons nous battre. Après tout, Hydro-Québec fait de l'argent avec notre électricité. Alors, il ne faut pas oublier non plus que l'argent que nous allons recevoir en échange de l'utilisation de notre rivière, de notre territoire, cela va être réduit d'année en année. Éventuellement, il ne nous en restera plus. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devrions recevoir de l'électricité gratuite en compensation. Et je crois que même si Hydro-Québec devait fournir de l'électricité gratuite, ça réduirait très peu l'argent qu'ils feraient de cette électricité.

LE PRÉSIDENT :

Et Philip dit qu'on devrait peut-être faire une étude justement sur une fourniture gratuite d'électricité au peuple autochtone. Ça semble être une bonne idée.

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. JOHNNY COOPER :

Meegwetch. Merci. J'ai ici une déclaration que j'ai rédigée en partie avec l'aide de mon frère, et je vais vous lire ce texte. Pour moi, ça me sauverait du temps, j'ai pu peaufiner ce mémoire.

Alors, comme vous savez, les Cris habitent une partie importante de la forêt boréale de la Province du Québec. Même quand le gouvernement canadien les a placés dans des villages au début des années 60, 1960, les Cris vivaient dispersés sur le territoire en groupes familiaux. Ils vivaient de pêche, de chasse et de trappe.

Leur culture et leur patrimoine ont été modifiés par le développement et l'expropriation des forêts, des eaux, des territoires et même peut-être l'expropriation du ciel lui-même. Les rapports avec la terre, les terres cries, avec les animaux, les oiseaux et les poissons continuent d'être une préoccupation, une préoccupation que les Cris ne doivent jamais oublier.

La forêt boréale représente 25 % des forêts existantes de la planète Terre. On peut trouver des écosystèmes dans les plus grands territoires du monde. Les forêts et les terres humides sont des éléments essentiels dans le système de climatisation de la terre. La température de la planète augmente, mais la forêt boréale continue d'être le seul puits de carbone

le plus important qui retarde le réchauffement de la planète. Alors, l'intention d'utiliser, de faire la récolte de cette biomasse pour la fabrication de papier, pour la création d'électricité, pour la création de municipalités, est devenue une menace à la population entière de la planète.

Même aujourd'hui, les Cris utilisent ce qui semble demeurer de leur patrimoine et de leur culture. Ils continuent à utiliser les pratiques traditionnelles de pêche, de chasse et de trappe. Pendant toute leur existence, les Cris ont toujours maintenu ces pratiques traditionnelles, une tradition qui leur permettait de protéger la terre et les ressources naturelles depuis le début des temps, en utilisant la sagesse de leurs aînés et de leurs ancêtres, des sagesse qui ont été remises de génération en génération. Et ces archétypes étaient des exemples parfaits de gestion de la terre. Cette pratique continue d'exister aujourd'hui, ici sur les territoires cris.

Les récolteurs cris proposent que toute question associée à la gestion de la terre et leur continuation d'utiliser la terre, les forêts, les eaux et le ciel doit être étudiée sérieusement, doit être maintenue comme étant une priorité dans la liste de développement. La pêche, la chasse, la trappe sont des droits de subsistance protégés par le traité national et international sur les droits.

L'Association des trappeurs Crie accepte la responsabilité pour la protection des droits associés à cette économie traditionnelle. L'Association des trappeurs a la responsabilité de certains mandats dans l'Accord de la Baie James. La gestion de la faune et de la flore, la gestion des lignes de trappe, la conservation de la faune sont les trois grandes priorités de la gestion des ressources.

Et puisque les Cris continuent à utiliser ces ressources naturelles dans leurs occupations traditionnelles, les gouvernements ne peuvent pas prendre pour acquis qu'ils ont l'expertise des Cris dans ces domaines. Cette expertise a été maintenue, a été communiquée de génération en génération et continue à exister, continue d'être remise entre les mains des générations d'aujourd'hui et à venir.

L'intérêt grandissant pour les connaissances traditionnelles et pour la biologie démontre l'importance de ces connaissances. Les autres points n'ont pas autant d'importance. Le droit de l'utilisation de la terre des Cris doit être pris en considération, et une connaissance et une sensibilisation doivent être maintenues. Notre patrimoine cri, nos valeurs cries nous donnent cette réflexion aujourd'hui.

En conclusion, j'aimerais dire que si nos valeurs morales ne nous réunissent pas et ne nous donnent pas la force nécessaire pour protéger notre territoire, la pénalité, la punition viendra à l'avenir. C'est un appel à la moralité que je vous fais ici ce soir. Je crois que c'est là ce que la plupart des gens voulaient entendre.

Je voulais vous remercier, vous tous. J'espère que votre séjour ici, sur le territoire cri, vous sera inoubliable. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Johnny Cooper.

M. JOHNNY COOPER :

J'ai une copie écrite de ce texte. Et tous ceux qui veulent une copie pourront l'obtenir ici, à l'arrière de la salle.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on apprécierait grandement avoir une copie de votre mémoire pour nos dossiers.

Alors, est-ce que les membres du comité ont des questions à poser au président de l'Association des trappeurs crie, monsieur Johnny Cooper? Alors, le comité n'a pas de question.

Passons maintenant au prochain intervenant sur notre liste, Walter Hester Jr. de l'Association des trappeurs crie. Allez-y.

M. WALTER HESTER Jr. :

Et bien, j'aimerais souhaiter la bienvenue au panel à Waskaganish. Mon nom est Walter Hester, directeur de l'Association des trappeurs Crie, également le conseiller de la bande de Waskaganish.

Alors, moi, j'aimerais formuler certains commentaires concernant ce projet de la dérivation de la rivière Rupert. En premier lieu, j'aimerais dire que les trappeurs de notre communauté seront directement impactés par cette dérivation de la rivière. La rivière Rupert et la baie Rupert sont une partie extrêmement importante de notre vie, de notre communauté et de nos terres. J'espère que l'impact sur les trappeurs et sur leur famille sera reconnu dans vos études.

J'aimerais formuler quelques commentaires sur les connaissances traditionnelles et sur l'utilisation de ces connaissances dans les études du projet. Il y a un grand nombre de personnes dans nos communautés qui ont beaucoup de connaissances au sujet du territoire, de la terre et des animaux. Je sais qu'en vertu des accords signés, des études doivent être effectuées conjointement avec la population qui ont les connaissances traditionnelles. Beaucoup d'études seront effectuées. Les choses se passent très vite.

Je sais que certains membres de nos communautés ont été embauchés pour participer à des études. Malheureusement, ceux qui étaient des grands experts n'étaient pas ceux qui ont été consultés ou qui ont été invités à participer à ces études.

Il y a des personnes dans la communauté qui connaissent bien la rivière, des personnes qui connaissent les différentes espèces de poissons et d'animaux, leur comportement et les cycles de leur vie. Ils connaissent également l'histoire de notre terre. Ces personnes savent

également comment se déplacer sur la rivière, sur la baie, dans les rapides et sur les différentes conditions de glace.

L'année dernière, nous avons eu une réunion concernant ces études et la baie de Rupert. Et nous avons rédigé une liste de personnes expertes dans le domaine, des personnes qui pourraient être consultées dans ces études. C'est des personnes qui connaissent très bien la baie. Ils la connaissent depuis longtemps. Ils savent se déplacer sur la baie. Ils savent les secteurs sécuritaires où on peut se déplacer sur l'eau et sur la glace. Ils connaissent les différentes espèces de poissons et où les trouver.

J'aimerais qu'on fasse la même chose dans le cas des autres études. J'aimerais que les personnes qui connaissent la terre, que ce soit eux qui soient consultés.

Et j'ai également un autre commentaire. J'ai un autre commentaire à faire au sujet de Smokey Hill. Le site Smokey Hill est un site historique extrêmement important pour Waskaganish. Beaucoup de notre connaissance traditionnelle provient de là. C'est un lieu traditionnel qui a été créé pour faire venir le poisson. C'est un vrai travail d'ingénierie qui fait partie de notre patrimoine depuis très longtemps. Les gens de la communauté utilise le site pour pêcher à l'automne. Et si ce site-là est modifié par le projet, j'aimerais dire que ce serait une grande perte pour notre communauté.

Ce qui est très important aussi, c'est l'embouchure de la rivière. Pour nos pêcheurs, c'est une véritable grand route pour nos pêcheurs et nos trappeurs et nos chasseurs. Au printemps, beaucoup de gens s'en vont dans le bois à partir d'ici. Cette année, par exemple, mille chasseurs sont partis dans le bois et on a fait plus de cent vingt-cinq voyages par hélicoptère pour aller les amener là-bas. Et également, on envoie des gens par avion avec nos propres petits avions. La rivière est toujours très importante pour nous.

Autrefois, on allait pêcher, mais Hydro-Québec ne croit plus à ça. Autrefois, on avait des traîneaux à chiens, mais Hydro-Québec n'y croit plus non plus. Tout ce qu'ils veulent, c'est faire leur projet. Et toutes nos communautés et tous les gens des communautés en seront touchés. Les trappeurs sont très inquiets de voir tout cela se produire. Et j'espère que cet impact sur les trappeurs et sur ces sites si importants sont pris en considération dans vos études.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Walter. Les directives préliminaires tout au moins disent que l'on doit écouter les préoccupations du public. Alors, c'est très bon d'entendre parler de cela, parce qu'il va falloir justement qu'on puisse en tenir compte, comme par exemple ce que vous avez dit sur Smokey Hill, l'usage des connaissances traditionnelles, les Autochtones, etc. Donc, je vous remercie pour vos commentaires.

Est-ce qu'il y a des membres du groupe ici qui voudraient poser des questions, faire des commentaires sur ce qui vient d'être dit? Non, il n'y a pas de question pour l'instant ou de commentaire, très bien.

Monsieur Weistche Robert.

M. ROBERT WEISTCHE :

Monsieur le président, je peux peut-être aller m'asseoir à la table, à l'endroit que vous avez désigné pour les intervenants?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Le technicien va vous donner un micro.

M. ROBERT WEISTCHE :

Je n'ai malheureusement pas préparé de copie du document que j'ai préparé pour mes déclarations, mais je vous en donnerai demain si vous voulez bien. Je vous les ferai parvenir demain. Je n'ai pas eu le temps. Et en plus, je voulais apporter quelques changements à mon texte.

Monsieur le président, monsieur Philip Awashish, monsieur Giroux, monsieur Brian Craik, Daniel Berrouard, Jean Crépault, à tous bienvenue encore une fois dans notre village Waskaganish.

J'ai l'intention de parler anglais de façon à ce que tout le monde ici puisse bien comprendre ma présentation. Je sais qu'il y a aussi des représentants d'Hydro-Québec qui sont ici, du SEBJ, donc j'espère qu'ils pourront suivre eux aussi ce que j'ai à dire.

Nous autres, les Cris de cette région, avons utilisé ces terres et ces rivières depuis des centaines et même peut-être des milliers d'années. Nous savons qu'il y a un lien spirituel très profond entre notre peuple et la terre, et nous ressentons cela, nous ressentons la paix quand nous sommes là.

La rivière Rupert nous a toujours servis. Nos peuples l'ont utilisée pour la navigation pour aller vers Smokey Hill, pour aller récolter les poissons blancs qui viennent là frayer, ou pour faire des échanges, du troc de fourrures autrefois. Moi-même, j'ai participé à un voyage sur cette rivière l'été dernier et j'ai fait les pistes de portage que nos peuples empruntaient autrefois. Je ressens déjà un grand sentiment de perte, même si le projet n'a pas encore commencé.

Je demande instamment aux membres du groupe d'étude d'aller faire une tournée là, sur place, de voir la rivière par eux-mêmes, de voir les rapides puissants, la beauté du paysage et de se rendre compte du lien spirituel que nous avons avec cette terre immense. Peut-être qu'alors, à ce moment-là, vous comprendrez que tout ce projet va peut-être sacrifier une des plus belles rivières de ce continent.

Dans les directives qu'on nous a montrées, l'élément économique semble jouer un rôle très important, mais pourtant il devrait y avoir d'autres considérations. Je vais vous en parler justement ce soir. Mais néanmoins, je réserve mon droit de vous présenter un texte beaucoup plus complet avant le 8 juillet. Je l'enverrai au secrétaire de votre groupe.

La présentation que je vais vous faire, c'est en quelque sorte une présentation préliminaire pour votre comité, pour les membres de votre comité, pour répondre à ces projets de directives. C'est une sorte d'énoncé de principe initial.

L'article 4.01 de l'Accord Boumhounan dit que ce projet sera soumis à une étude de l'impact socio-économique et qu'il faudra obtenir toutes les autorisations gouvernementales nécessaires. Donc, quand l'Accord Boumhounan a été ratifiée, nous n'avions pas accepté le projet Eastmain-1-A et le détournement de la rivière Rupert. Nous voulions simplement faire une évaluation du processus. La vérité, en fait, c'est qu'on ne peut ni accepter ni rejeter un projet d'une telle ampleur et d'une telle importance pour notre peuple, car nous n'avons pas encore reçu toute l'information nécessaire sur ce projet.

Donc, la communauté de Waskaganish veut réserver son droit d'approuver ou de rejeter ce projet tant que, premièrement, une description complète de tous les éléments n'a pas encore été offerte par les promoteurs; deuxièmement, que l'impact total social et économique de ce projet n'a pas été parfaitement bien décrit, expliqué et quantifié; troisièmement, que des mesures de compensation n'aient pas été proposées et négociées par nous-mêmes.

Donc, le comité de Waskaganish insiste beaucoup sur ce processus de l'évaluation qui a été lancé par les directives préliminaires. La raison de ce processus, c'est de permettre une évaluation complète et totale de tout l'impact social et économique du projet. Donc, nous voulons porter notre attention sur tout ce processus.

Des commentaires sur les directives préliminaires, les voici. D'abord, j'aimerais vous remercier, remercier ceux qui ont rédigé ces directives. Je veux insister sur le fait qu'ils ont tenu compte de bien des aspects du projet. Ces directives qui sont imposées aux intervenants, au promoteur, sont très détaillées, très complètes. Ça, c'est vraiment un document remarquable en soi.

Néanmoins, certaines des questions envisagées dans les directives préliminaires devraient être discutées plus avant. En particulier, j'aimerais faire remarquer qu'il y a des parties dans les directives, des sections qui devraient être reformulées pour qu'elles soient plus claires pour le promoteur, notamment l'usage de nos connaissances traditionnelles.

La définition des concepts, d'après les principes directeurs, et bien, nous avons remarqué qu'à plusieurs endroits dans le document, on parle du fait qu'il est important de prendre en considération les connaissances traditionnelles des Cris. Et dans les principes directeurs, en particulier, on voit une déclaration très importante. On dit: Les connaissances traditionnelles donc se développent et on les connaît et on les comprend mieux maintenant. Donc, il ne faudrait pas

limiter leur contribution. Ce sont des connaissances traditionnelles sur l'écologie de la région et c'est un élément très important.

Ces connaissances traditionnelles recouvrent tous les aspects de la vie moderne. Nous sommes très fiers de nos traditions crie, de notre culture crie, mais la culture n'est pas stagnante. Elle n'est pas seulement centrée sur des traditions anciennes. Le mode de vie et le mode de penser des Cris s'adaptent constamment, parce que notre culture est en pleine évolution. Donc, nous méritons d'être écoutés, entendus et pris en considération.

Les directives préliminaires disent qu'il faut tenir compte des connaissances traditionnelles crie pendant toute la période d'évaluation. Les connaissances traditionnelles joueront un rôle très important, autant que les connaissances scientifiques. Donc, les promoteurs devront en tenir compte quand ils prépareront leur déclaration sur l'impact.

Et malgré tout cela, nous avons bien des raisons de nous inquiéter car les directives, qui disent que l'on va s'assurer que nos connaissances traditionnelles seront entendues, ne disent pas qu'on va les respecter. Nos connaissances traditionnelles seront prises en considération, mais nous nous inquiétons de trois points à ce sujet.

D'abord, en vertu des directives pour les promoteurs et pour les consultants, qu'est-ce que ça veut dire «avoir accès aux connaissances traditionnelles des Cris»? Deuxièmement, certaines obligations imposées au promoteur ne sont pas assez restrictives, à notre avis. Troisièmement, il serait nécessaire, pour pouvoir intégrer les connaissances traditionnelles des Cris dans cette évaluation, d'analyser le contenu très soigneusement, vu les délais très brefs, très courts qui nous sont imposés pour faire cette évaluation.

L'accès aux connaissances traditionnelles, c'est une chose, mais les principes directeurs indiquent comment les connaissances traditionnelles peuvent être rassemblées ou recueillies.

Alors, j'ai pris quelque chose dans votre texte, ici. Vous dites que les promoteurs devront faire leurs meilleurs efforts, avec la collaboration des autres parties en cause, pour incorporer dans la déclaration d'impact les connaissances traditionnelles auxquelles ils pourront avoir accès ou qu'ils pourront acquérir de façon raisonnable en faisant preuve de diligence.

La façon d'obtenir cette information doit être décidée par Accord mutuel entre les promoteurs et les peuples autochtones touchés par le projet. Si, pour une raison ou une autre, on ne peut pas avoir accès aux connaissances traditionnelles, il faudrait expliquer pourquoi ces connaissances traditionnelles ne sont pas disponibles et expliquer quelles mesures on a prises pour essayer de se procurer ces connaissances traditionnelles.

Celles qui seraient de nature confidentielle ou qui appartiendraient strictement à un groupe ou à un individu ou à un conseil de bande pourront peut-être être révélées en privée au promoteur et ne seront pas rendues publiques. Elles seront utilisées uniquement par le promoteur pour leur projet. Des critères très stricts devraient être associés dans l'usage ou le rassemblement des connaissances traditionnelles.

Nous sommes bien d'accord avec cela. Mais cette déclaration que je vous ai lue suggère que l'accès aux connaissances traditionnelles, c'est quelque chose de très complexe du point de vue légal. La plupart du temps, ce n'est pas vrai. Tous les biologistes, les anthropologues, les économistes, les sociologues ou tout autre professionnel de ce genre discutent déjà avec des Cris compétents et à cet égard ont eu accès à nos connaissances traditionnelles.

Nous avons déjà accepté, quand on a ratifié l'Accord Boumhounan, d'établir des mécanismes qui permettront aux consultants d'avoir accès aux divers membres de notre communauté qui détiennent ces connaissances traditionnelles, que ce soit des travailleurs ou des personnes-ressources. Ce n'est pas compliqué. Nous sommes d'accord pour une participation ouverte à l'étude de l'impact. Nous n'avons pas de raison de garder cela secret, nous encourageons notre peuple à participer.

En échange, nous nous attendons à ce que les promoteurs et que les parties en cause tiennent compte de nos connaissances traditionnelles dans tous les domaines pertinents; par exemple, la description de l'environnement, la description de l'environnement biophysique et social également, l'identification des divers éléments d'impact social, les mesures de compensation possibles.

Je crains que toutes les contraintes administratives énoncées dans les directives seront interprétées par les promoteurs et leurs consultants comme une bonne raison pour réduire au minimum l'usage des connaissances traditionnelles, surtout si on tient compte des délais très brefs qui leur sont imposés pour faire cela. Compte tenu de ces délais si brefs, dis-je. Je voudrais une garantie que ces considérations ne seront pas prises à la légère.

Des obligations trop restrictives ne devraient pas être imposées au promoteur. Mais comme on le dit dans les principes directeurs, on ne le dit pas, par contre, de façon très claire dans les chapitres suivants qui décrivent en détail les diverses parties de cette évaluation sur l'impact. C'est seulement dans le chapitre qui parle de la description de l'environnement social, de l'évaluation de l'impact social que ces directives et les dispositions spécifiques destinées à forcer les promoteurs à tenir compte des connaissances crie sont mentionnées.

Ce chapitre qui parle de la description biophysique de l'environnement, par exemple, les prévisions de l'impact biophysique et la considération de mesures de compensation sont beaucoup moins restrictives. Néanmoins, le peuple cri sait très bien qu'il connaît particulièrement bien son environnement. Il voudrait pouvoir participer à sa description. C'est pour ça que nous devrions avoir un rôle très important à jouer dans les descriptions de l'impact sur l'environnement et des mesures de compensation adaptées aux circonstances. Des recommandations concernant l'intégration des connaissances traditionnelles également sont à prendre au sérieux.

La section 3.3 sur l'intégration des connaissances traditionnelles est très intéressante, mais pas suffisante. Nous demandons que les obligations imposées aux promoteurs, à savoir tenir compte de la connaissance des cris, soient très explicites des connaissances aussi traditionnelles que modernes et décrites de façon très claire dans la partie 1. Au 8.2 également, à

l'identification et à l'analyse de l'impact sur l'environnement biophysique, et dans la section 11, on parle des compensations et des mesures compensatoires diverses possibles.

L'évaluation des délais, les directives ne parlent pas de la méthodologie de l'intégration des connaissances scientifiques, génie, anthropologie, économie, etc., et des connaissances crieuses, qu'elles soient traditionnelles ou modernes. On dirait que dans les directives, ces deux types de connaissances sont comparés et on dit qu'ils peuvent être traités ensemble. La seule partie des directives qui fait une description de deux parties, de deux secteurs de connaissance, c'est à la partie 4, je crois. Et on dit, à la page 8, que les conclusions tirées des connaissances scientifiques et techniques correspondent souvent aux conclusions tirées des connaissances traditionnelles. La déclaration sur l'impact devra le dire clairement.

Je ne suis pas ingénieur en balistique mais, malgré tout, il y a deux choses que je sais bien. D'abord, des considérations sérieuses, rigoureuses des connaissances crieuses, traditionnelles et modernes, exigent beaucoup de travail pour analyser les données que l'on aura assemblées, et du travail sérieux comme ça, ça demande du temps. Et nous doutons vraiment que les délais prévus ici, c'est-à-dire à peine la moitié d'une année, permettent vraiment à de telles études sérieuses d'être faites si on veut respecter des critères de qualité élevés.

Deuxièmement, même si les considérations parallèles entre les connaissances scientifiques et les connaissances traditionnelles crieuses méritent d'être faites, nous sommes sûrs que c'est un sujet très difficile. Ces deux séries de connaissances ne s'expriment pas vraiment dans la même langue. Les concepts utilisés sont différents. Il s'agit de deux façons différentes de voir les choses.

Néanmoins, malgré toutes ces différences, ces deux types de connaissances ont une chose en commun: les bonnes connaissances ne sont pas bon marché. Les bonnes connaissances scientifiques découlent d'analyses rigoureuses, d'observations longues. Cela prend du temps et ce n'est pas gratuit tout cela.

De la même façon, les connaissances crieuses traditionnelles se sont accumulées au cours de siècles, peut-être même de millénaires, de millénaires d'observations patiemment rassemblées. Et bien, pour établir des ponts et des liens entre ces deux types de connaissances, ça prend du temps et de l'argent. Ça ne peut pas s'improviser ou se faire sous pression. Si on veut des mécanismes de contrôle de la qualité, il faut tenir compte de délais raisonnables. On ne peut pas se bousculer dans ce processus. Les délais sont trop courts, ils sont trop brefs.

Nous savons que la durée des études, bien sûr, ne dépend pas de votre comité, mais ces questions sont tellement importantes que nous devons les mentionner ici dans notre présentation.

Hydro-Québec dit que les études seront terminées au début de l'année 2004 pour permettre à la société de demander les autorisations pour aller de l'avant avec le projet. À notre avis, de tels délais sont beaucoup trop courts. Même si on tient compte du fait que la partie descriptive de l'étude est déjà terminée, excusez-moi, mais il faut le dire, Hydro-Québec met

beaucoup de pression sur ce processus d'évaluation. Et les directives préliminaires ont été publiées le 9 mai, il y a moins de quatre semaines. Pendant ce bref délai, nous avons dû lire ce long document complexe, informer notre peuple, le consulter, nous faire une opinion et le dire, l'énoncer de la façon appropriée. De toute évidence, nous aurions aimé avoir un peu plus de temps pour faire tout ça.

Nous regrettons qu'Hydro-Québec bouscule le processus. Et cela affecte même votre propre comité. Nous espérons que ce n'est pas un signe des choses à venir, parce que nous pensons que ce projet d'évaluation est extrêmement important. Il faut que cette évaluation soit faite de façon correcte. Et nous pensons qu'une attitude dominée par la frénésie, le désir d'en finir le plus tôt possible, va amener à un manque de bon jugement. Se bousculer, se dépêcher amène des omissions, amène des erreurs.

Si vous avez la possibilité, s'il vous plaît, nous voudrions que votre comité tienne compte du fait qu'une évaluation crédible exige du temps. Il ne faut pas nous bousculer. Nous l'avons déjà dit dès le début de cette présentation. Les directives représentent un document remarquable, on ne peut pas trouver des réponses valables en à peine six mois. Les délais imposés par Hydro-Québec sont de la folie.

Les relations entre les promoteurs et les consultants, par exemple, une fois de plus, je m'excuse si je dois traiter cette question importante ici, même si elle n'est pas directement liée aux directives, mais en vertu de la loi du Québec, toutes les études nécessaires à l'évaluation de l'impact se font aux dépens du promoteur, aux frais du promoteur donc, ce promoteur qui choisit les consultants et les paye. Et c'est eux qui décident donc qui va réaliser les diverses parties de l'étude.

Avec beaucoup de respect, je vous fais remarquer que je ne vise ici aucun individu, mais je veux parler du système qui est destiné à amener un niveau d'expertise valable dans cette évaluation. Cette façon d'agir va certainement donner lieu à des conflits d'intérêt entre les obligations d'objectivité des consultants et le fait qu'ils ont été engagés et payés par une des parties en cause qui a des intérêts énormes dans ce projet et qui a donc son propre programme derrière tout cela.

On peut peut-être faire confiance à un processus où les consultants seraient engagés par votre comité à vous. Là, ils seraient plus indépendants vis-à-vis de toutes les parties impliquées dans cette affaire.

Une autre possibilité, mais qui coûterait peut-être plus cher et prendrait plus longtemps, c'est que votre comité devrait demander des contre-expertises lorsqu'ils pensent que certaines parties des études sont de nature trop controversée et pourraient être basées sur des préjugés. Évidemment, ça ne dépend pas de vous mais des autorités législatives.

Donc, nous espérons que votre comité pourra travailler à faire preuve de diligence et de vigilance quand le moment sera venu d'étudier en détail les études présentées par les consultants engagés par le promoteur.

Il manque aussi certaines choses dans les directives. Même si nous avons dit ou j'ai dit au début de ma présentation que les directives préliminaires exigeaient des études aussi complètes que possible, il y a, à notre avis, quand même certains éléments qui manquent: l'impact social pendant la phase de construction. Pendant la phase de construction, des centaines de travailleurs vont venir vivre sur notre territoire. Nous l'avons déjà entendu dire dans la présentation de Diane Reid.

Malheureusement, l'impact de leur présence a déjà été observé par le passé dans des contextes semblables, et on voit beaucoup d'abus de drogue et d'alcool dans les communautés avoisinantes à ce moment-là. Et ça a un impact considérable sur toutes nos communautés: leur tissu social, leur santé même. Nous nous inquiétons de cela, mais ce n'est pas mentionné de façon précise dans les directives préliminaires. Donc, nous pensons qu'il faudrait rajouter quelque chose là-dessus dans les directives finales.

Les questions de santé maintenant. En dehors de tout cela, il y a d'autres questions de santé d'importance générale qui doivent être considérées dans les directives. Même si nous respectons la façon européenne de comprendre la maladie, c'est en général le corps qui va mal et cela peut être corrigé par les médicaments ou par des opérations faites par le médecin. En dehors de cela, la culture crie a sa propre façon de comprendre la santé et la maladie. Pour nous, la santé d'un individu, c'est tout à fait lié à la santé de la communauté, à la santé de la terre. Des grands changements qui sont imposés à la terre, comme Eastmain-1-A et le détournement de la rivière Rupert, vont automatiquement avoir un impact sur la santé de notre communauté et de notre peuple.

Je crains particulièrement que ces changements puissent toucher la santé mentale de notre population, qui est particulièrement vulnérable quand l'équilibre entre la vie, la terre, la communauté et l'esprit de l'individu se trouve dérangé. Donc, je vous dis que l'impact sur la santé, en fonction de la façon dont les Cris comprennent, la santé doit être revue et réétudiée dans les études subséquentes.

Quelques autres points maintenant sur lesquels il faut insister et que j'aimerais donc souligner maintenant. Concernant notre eau, on nous a dit que notre prise d'eau ne sera pas touchée, mais nous commençons à mettre en doute cette déclaration. Si notre prise d'eau est touchée, nous aimerions que Hydro-Québec étudie la possibilité d'obtenir cette eau de la rivière Rupert et d'inclure les coûts d'ingénierie associés à un tel projet.

Smokey Hill et camp 257, Smokey Hill est une des questions clés de ce projet, puisque c'est de grande priorité pour la communauté. Les liens culturel et social avec cet emplacement sont tellement forts que Smokey Hill doit être bien étudié. Le camp 257, récemment nous avons signé une entente avec Nemaska et SBJA dans le domaine du tourisme concernant le camp Rupert. Nous sommes très préoccupés par l'impact de ce projet et l'effet économique ainsi que les répercussions sur ce partenariat. Quel sera l'effet sur les dollars du tourisme? Nous avons besoin de cette information.

Le transport sur la glace. Walter Hester vous a parlé de la chasse, la bernache l'hiver. On doit être assuré que les conditions de glace ne seront pas touchées et que nous pourrions nous déplacer en toute sécurité sur la glace. Plusieurs personnes qui se déplacent sur la glace vous ont dit la même chose et nous voulons être assurés que la condition de la glace ne changera pas ou ne sera pas touchée.

La biodiversité de la rivière Rupert maintenant et de son estuaire. Nous devons absolument protéger les espèces rares de la flore pour la biodiversité et pour des raisons médicinales. Nous avons besoin de renseignements sur ces plantes. Nous devons identifier leur valeur médicinale et leur rareté, si tel est le cas.

Le débit résiduel, il semble y avoir un problème de définition car, au début de ce projet, on parlait du 20 %. Je crois que les gens prenaient pour acquis que 20 % serait dérivé de la rivière Rupert vers le nord. Mais ce n'est que maintenant, aujourd'hui, cet après-midi que nous apprenons et que nous comprenons finalement que ce n'est que 20 % qui va demeurer dans la rivière. Notre population doit comprendre exactement ce que cela veut dire en termes clairs et simples. Quel sera l'effet de cette réduction du débit de notre rivière et quelle sera l'incidence de tout cela?

Ce soir, si on n'a pas de présentateur, on pourrait peut-être demander à monsieur Tessier de nous expliquer cette question de débit résiduel. Comme ça, la population aura la possibilité de comprendre cette question ici, ce soir.

En conclusion, j'aimerais remercier le comité qui a écouté cette présentation. Je vous remercie d'avoir écouté notre population qui vous pose des questions et forme des commentaires. Je comprends que votre travail est très important et, que ce projet soit autorisé ou pas, l'importance c'est de compléter une étude approfondie, une évaluation approfondie. Mais à ce moment-ci, nous ressentons une grande pression de respecter les échéanciers, et ceci dans une situation très complexe. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, chef Robert Weistche, merci beaucoup de cette présentation. Cela est très intéressant pour le comité. Et j'aimerais suivre la procédure habituelle où nous passons aux questions et commentaires du comité.

Moi, j'aurais deux petits commentaires à formuler, un concernant ce que vous avez dit au sujet des échéanciers. Je comprends que c'est un échéancier très serré, la période de temps réservée pour l'évaluation de ce projet. Le Comité d'évaluation va compléter la première partie de cet exercice par voie de l'évaluation de la portée des directives.

Cet échéancier est défini dans l'Accord concernant l'évaluation environnementale du projet Eastmain-1-A et de la diversion de la rivière Rupert. C'est une entente qui a été signée par les parties en cause: le Québec, le Canada et l'autorité régionale crie.

Alors, c'est un Accord qui présente comment ce projet doit être revu et analysé. Cela est un moyen d'harmoniser autant que possible les processus d'évaluation applicables à ce projet pour éviter le double emploi et pour faciliter la coopération, pour qu'il y ait une évaluation efficace et efficiente de ce projet.

Alors, le Comité d'évaluation a un échéancier qui est imposé par l'Accord lui-même. Je parle de cet accord concernant l'évaluation du projet. Par exemple, le Comité d'évaluation doit ou a une période ne dépassant pas cent cinquante jours et, dans ces cent cinquante jours, nous devons en tant que comité développer nos recommandations finales concernant les directives.

Alors, nous devons respecter cet accord et respecter les échéanciers mentionnés dans l'accord. Voilà pourquoi nous devons respecter cet horaire. Et on a essayé de bien utiliser le temps disponible pour cette revue, surtout cette partie du développement des directives finales où le comité va préparer sa déclaration sur les effets de ce projet pilote.

Le temps pour l'évaluation du projet ne devrait pas dépasser vingt mois. C'est-à-dire, du moment où l'information sera soumise par le promoteur jusqu'au moment où les recommandations finales du comité seront faites aux administrateurs impliqués, cette période de temps ne devrait pas dépasser vingt mois.

Et si j'ai bien compris la présentation du promoteur de ce projet dans la séance de cet après-midi, nous voyons que le promoteur a l'intention de déposer la déclaration d'impact environnemental auprès des autorités au printemps 2004, ce qui veut dire que le Comité d'évaluation et les promoteurs doivent respecter les échéanciers présentés dans l'Accord.

J'apprécie grandement vos commentaires dans les autres domaines. J'apprécie également ce que vous avez dit concernant les connaissances traditionnelles. Cela nous aidera beaucoup à élargir nos commentaires sur les connaissances traditionnelles que nous avons déjà dans les directives préliminaires. Et c'est là, après tout, une partie centrale de ces directives.

Et vous avez également identifié d'autres préoccupations qui devront absolument être étudiées. Mais à ce moment-ci, je demanderais à mes collègues s'ils ont des commentaires et des questions. Commençons à ma gauche.

M. JEAN CRÉPAULT :

Bonjour, monsieur. Moi, j'aurais un commentaire à vous offrir.

Vous avez parlé de l'objectivité. Vous avez mentionné cela en rapport à l'information fournie par Hydro-Québec. J'aimerais vous assurer que le panel qui sera créé sera indépendant du promoteur, indépendant du gouvernement également. Ils seront nommés par le gouvernement, mais ils seront indépendants. Ils pourront revoir l'impact du projet proposé. Et pendant cette analyse, si le panel doit embaucher des consultants indépendants pour revoir l'information, pour s'assurer que l'information fournie par Hydro-Québec soit appropriée et complète, nous le ferons le moment venu.

LE PRÉSIDENT :

Daniel.

M. DANIEL BERROUARD :

Merci. Monsieur, vous avez mentionné vos préoccupations majeures concernant les connaissances traditionnelles. Il y a deux ou trois ans, un projet majeur a été construit ici, c'était une nouvelle route d'accès pour la communauté ici, à Waskaganish. Je sais qu'à ce moment-là, on a beaucoup parlé des connaissances traditionnelles dans ce rapport sur l'impact du projet.

Pensez-vous que le projet de cette route d'accès et pensez-vous que la question des connaissances traditionnelles dans ce projet peuvent être considérées comme étant un bon exemple pour ce nouveau projet?

M. ROBERT WEISTCHE :

Oui. L'information qui a été réunie concernant la route d'accès a été bien faite. Malheureusement, ça s'est arrêté. On n'a pas continué à faire la collecte d'information. On a réuni de l'information concernant cette route d'accès, mais on a arrêté. Et c'est malheureux, car je crois que tous ces renseignements auraient pu être très utiles pour votre évaluation du projet.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le comité a des questions ou des commentaires? Brian?

M. BRIAN CRAIK :

Concernant la question des 20 %.

(L'interprète s'excuse, l'interprète cri n'était pas sur la bonne chaîne. Alors, on n'entend rien.)

Mais ces chiffres de 20 % sont reliés à l'embouchure de la rivière. C'est 20 %. Si c'est 20 % là où la rivière est dérivée, quel sera l'impact sur l'embouchure de la rivière?

(L'interprète s'excuse.)

Pouvez-vous répondre? Est-ce que vous pourriez nous donner une idée de cette question des 20 %?

M. PHILIPPE MORA :

Je peux répondre à la première partie. Je n'ai pas pu comprendre la partie en cri. Si on parle d'un débit 20 % au kilomètre 314, ça veut dire qu'à l'embouchure de la rivière, vous devriez recevoir à peu près 43 % à 44 % du débit que vous avez à ce moment-ci.

M. BRIAN CRAIK :

Merci. Alors, je voulais éclaircir cette question.

M. ROBERT WEISTCHE :

Alors, comment arrive-t-il à ce chiffre-là? Comment Hydro-Québec arrive-t-il à ce chiffre de 43 % ou 45 %? Je ne devrais pas poser des questions. Ça devrait être à vous de poser la question.

M. PHILIPPE MORA :

Ce n'est pas directement relié aux directives. Mais il y a 314 kilomètres entre le barrage et l'embouchure de la rivière qui crée ce bassin. Écoutez, vous avez l'eau qui provient de la neige, de la pluie ainsi que des autres affluents tels que la rivière Lemare et Nemiscau, qui se joignent à la rivière Rupert en aval du barrage. Et basés sur notre expérience de trente ans, nous arrivons à ces chiffres de 45 %.

C'est assez facile à calculer. Je n'ai pas les documents devant moi, mais je peux vous dire que c'est de l'ordre de 43 % à 45 %.

M. ROBERT WEISTCHE :

Vous avez dit que vous avez réuni des années?

M. PHILIPPE MORA :

Non, non, pas de confusion. On ne parle pas des études des deux dernières années concernant le projet Eastmain-1-A, et les données que nous réunissons depuis trente ans sur l'hydrométrie, la précipitation et l'effet sur le territoire.

M. ROBERT WEISTCHE :

Merci, Philip.

M. PHILIPPE MORA :

J'aimerais ajouter quelque chose. Concernant le débit résiduel et les chiffres, cela est bien expliqué dans le bulletin d'information Boumhounan. Il y a deux pages là-dessus, sur ce

20 % résiduel. Ce n'est pas facile à expliquer, c'est assez technique, mais on a fait de notre mieux d'expliquer le fonctionnement de cette question dans le Boumhounan Bulletin.

LE PRÉSIDENT :

Merci, chef Robert Weistche. Avez-vous une question ou un commentaire?

Allez-y, c'est à vous. Nommez-vous.

Mme SUSAN ESAU :

Moi, j'aurais un commentaire à faire et c'est le même commentaire que plusieurs personnes ont déjà fait au sujet des échéanciers pour cette évaluation.

Quand nous regardons les directives préliminaires et nous ne savons pas combien de directives vous aurez dans vos directives finales, alors comment peut-on faire une évaluation correcte de toutes ces questions dans un échéancier si court?

Vous avez dit qu'il y a eu une entente de signée concernant les échéanciers. Mais ne pourrait-on pas s'asseoir pour renégocier cet échéancier? On nous dit que tout est négociable, n'est-ce pas?

Et j'ai également une autre question. Je sais que Hydro fait des études sur les rivières Rupert, Broadback et Nuttaway. Ils ont commencé ces études dans les années 70 ou peut-être même avant cette date sans que je ne sois avisée de cela. Mais je ne sais pas si Hydro rendra publiques ces études, s'ils les rendront publiques pour ce projet.

Et quelle est la pertinence des données qui ont été réunies il y a trente ans? Est-ce que de telles données seraient utiles aujourd'hui pour le projet de dérivation de la rivière Rupert? Et si on utilise de telles données, est-ce qu'il y a une loi fédérale ou provinciale qui interdit l'utilisation de ces données, des données vieilles de trente ans? Je ne sais pas si cela est encore pertinent. Est-ce qu'ils sont autorisés à utiliser des données de vingt ou trente ans ou plus?

Est-ce que quelqu'un peut répondre à ma question?

LE PRÉSIDENT :

Merci, Susan. En premier lieu, j'aimerais vous parler de la question de l'échéancier. Je comprends que l'échéancier est très court. Et j'ai mentionné que nous sommes liés par l'accord concernant l'évaluation de ce projet. Alors, je vais parler uniquement de la question de l'échéancier accordé au Comité d'évaluation tel qu'indiqué dans l'Accord.

Le Comité d'évaluation qui est ici a un maximum de cent cinquante jours pour préparer les directives finales, ce qui veut dire que nous sommes maintenant le 4 juin et l'échéancier a

commencé quand l'information a été soumise par l'administrateur provincial au Comité d'évaluation. C'est à ce moment-là que l'échéancier a commencé, c'est-à-dire le cent cinquante jours qu'on nous accorde.

Cela a commencé en décembre. C'est en décembre qu'on a reçu l'information. Mais l'accord que je viens de mentionner, l'accord concernant l'évaluation du projet lui-même n'a pas été signé à ce moment-là, en décembre. Il a fallu un certain temps pour obtenir la signature de l'accord. Mais le processus d'évaluation lui-même ainsi que l'échéancier mentionné dans l'accord ont commencé en décembre.

Voilà pourquoi nous avons jusqu'au 8 juillet 2003. Jusqu'à cette date, le public peut effectuer des commentaires concernant les directives préliminaires. Et le Comité d'évaluation a jusqu'à la fin juillet pour effectuer ses recommandations concernant les directives finales. Voilà l'échéancier de ce processus. Il y aura un autre échéancier qui permettra de revoir le plan d'impact, la déclaration d'impact.

Maintenant, au sujet de la deuxième question concernant les études, les études qui ont été effectuées dans le passé, il y a une trentaine d'années. J'ai également mentionné le fait que certaines études ont été effectuées récemment, et je demanderai au représentant du promoteur de répondre à cette question-là.

Monsieur Mora, est-ce que vous avez des commentaires au sujet de l'utilisation des données provenant d'études qui ont été effectuées il y a une trentaine d'années?

M. PHILIPPE MORA :

Je m'excuse, je n'étais pas dans la salle quand on a posé la question. C'est pour ça que j'ai dû consulter ma collègue.

Quand j'ai parlé de trente années d'études de mesures hydrologiques, c'est vrai. Nous savons que d'une année à l'autre, la pluviosité, la précipitation changent et alors plus nous avons d'années de données, mieux vont les choses pour effectuer une moyenne.

Maintenant, concernant cette information, les études effectuées il y a une trentaine d'années, qui ont été réunies pour le projet NBR il y a plusieurs années, il est évident que nous allons utiliser ces données. C'est des données valides du point de vue historique. Cela fait partie des données que nous avons, que nous pouvons utiliser à comparer avec les études effectuées depuis quelques années. Et si la tradition est quelque chose à écouter, ces données-là deviennent également très utiles pour l'évaluation de l'impact du projet et le rapport que nous devons soumettre.

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'ai d'autres intervenants sur la liste, mais j'aimerais demander une petite pause de cinq minutes. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

(Il n'y a toujours pas d'interprète autochtone en cabine. Alors, le cri ne peut pas être traduit en français. On attend que les interprètes cris se mettent au travail. L'interprète cri ne s'est pas mis au travail encore. Je suis désolé. Je n'entends pas. Il n'y a pas encore d'anglais qui m'arrive. Je ne peux rien vous dire. Ça va venir, ça va venir.)

M. BRIAN CRAIK :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Je me demande pourquoi il a fallu signer un nouvel accord comme celui qui a été signé en avril. Le gouvernement canadien doit mettre en application ses propres politiques. Ça n'a rien à voir avec le projet lui-même. Alors, ils ont établi ce comité qui siège et qui nous permet de discuter de ces questions maintenant. Le gouvernement a nommé un certain nombre de personnes chargées de siéger et d'étudier les questions proposées par Hydro-Québec.

(L'interprète s'excuse, l'interprète cri n'interprète plus non plus maintenant.)

(EN CRI, NON TRADUIT)

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous allons entendre maintenant le vice-président de l'Association des trappeurs cris.

M. THOMAS COON :

Je vais essayer d'utiliser les deux langues, tantôt l'anglais, tantôt le cri, si vous me le permettez. Je sais qu'il y a l'interprétation simultanée par moment.

Je remercie les représentants du Québec qui nous ont donné de l'information sur le projet d'Hydro-Québec du ME-1-A et dérivation Rupert. Je vous remercie également, monsieur Craik, pour tout ce que vous avez dit aussi bien en anglais qu'en cri. Et notre chef nous a parlé des connaissances traditionnelles des Cris.

Bien, je vais vous parler brièvement maintenant. Je vais vous faire une déclaration d'abord au sujet du document présenté par monsieur Cooper, le président de l'Association des trappeurs cris. Je regrette bien de n'être pas arrivé à l'heure pour entendre son exposé. Malheureusement, mon épouse était malade et elle a dû aller à l'hôpital à Chibougamau.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Aujourd'hui, alors, je pense que votre groupe veut terminer la discussion à 10 h du soir, donc je vais simplement dire quelques mots.

J'aimerais parler de trois questions et je ferai un discours assez rapide. D'abord, l'objectif de mon intervention...

(EN CRI, NON TRADUIT)

Deuxième point très brièvement dont j'aimerais vous parler maintenant. Je voudrais vous parler de connaissances traditionnelles par rapport à ce développement.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Le troisième point, c'est que je veux réinsister à nouveau sur l'importance des terres pour les Cris. Et je vais terminer avec une petite histoire. En 1975, il y a eu la première phase du projet. Alors, je vais raconter une petite histoire là-dessus pour terminer mon exposé, en trois parties d'ailleurs.

Premièrement, ce chapitre 22, y compris toutes les structures mentionnées au chapitre 22, il y en a une de ces structures, c'est votre Comité d'évaluation. C'est le comité consultatif de la Baie James et le comité de révision.

Le titre du chapitre est très clair, il s'agit de protéger l'environnement. Je répète que ce titre est très clair. Cette partie-là est censée nous aider nous, les Cris, à protéger notre environnement, tout cet environnement qui est indien, qui est autochtone: la terre, les eaux, les animaux, les oiseaux, le gibier, les poissons, tout ce dont nous dépendons pour vivre et survivre sur cette terre. La terre est en quelque sorte un jardin, et les fruits de ce jardin, ce sont les ressources dont nous dépendons. Il est donc très clair que ce chapitre 22 s'applique.

Chaque fois qu'il y a un gros projet, il faut qu'il y ait une étude de l'impact sur l'environnement. Il y a des développements qui peuvent être acceptés, mais il y a des évaluations à faire. Je voudrais donc insister à nouveau sur les objectifs visés par le chapitre 22, le but poursuivi par le chapitre 22 vis-à-vis les Cris et surtout les Cris qui vivent encore sur la terre traditionnelle aujourd'hui.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Donc, premièrement, ce que je vous ai dit était très clair. Il s'agissait de la protection de l'environnement. Comment est-ce que cela est censé se faire? Nous en sommes arrivés à l'étape de la planification du projet, ce projet qu'on appelle ME-1-A, dérivation Rupert. Avec ce chapitre 22, on se demande comment les Cris vont le comprendre ce chapitre 22, et toutes les structures mentionnées au chapitre 22.

C'est assez simple. Les Cris ont toujours espéré qu'avant n'importe quel type de grand développement dans cette région, avant qu'on ne crée des dégâts sur notre environnement, on va tout de même impliquer les Cris dans la planification dès le départ, aux toutes premières étapes d'un projet, quel qu'il soit. Et une façon de le faire, c'est d'avoir ce Comité évaluateur.

Avant la construction de quoi que ce soit, avant le développement de quoi que ce soit, il faut impliquer les Cris au niveau de la planification elle-même, dès le départ, dès les toutes premières étapes, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet comme celui-là qui aura un impact sur les terres, les ressources, le peuple cri, leur mode de vie.

Tout cela en espérant que nous puissions ainsi réorienter le projet, le redessiner un peu, pour réduire les dégâts, pour réduire l'impact négatif que cela aura sur les Cris et sur les ressources dont nous dépendons, la terre, l'eau et tout ce qui permet notre mode de vie.

Et nous en sommes arrivés justement à cette étape de planification. Aujourd'hui, c'est pour ça que nous sommes ici tous aujourd'hui. Nous essayons de regarder ce qui se passe, de parler d'un projet qui va nous arriver très bientôt. N'oubliez pas que ce projet EM-1 est déjà en construction et le EM-1-A s'en vient. Pour l'instant, c'est à l'étape de la planification.

Donc, le moment est parfaitement bien choisi pour que les Cris interviennent et donnent leurs commentaires au niveau de la planification de ce projet hydroélectrique. Et en vertu de cet article 22, et grâce à des comités comme votre Comité d'évaluation, les Cris vont pouvoir exprimer leurs inquiétudes et leurs préoccupations au sujet du projet proposé. Donc, maintenant, on va en quelque sorte tester la valeur de ce chapitre 22 et de toutes les structures prévues à ce chapitre 22.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Premièrement, je voudrais vous dire que nous avons un problème quand on voit deux groupes différents, qui ont des intérêts aussi variés, être impliqués. Il est clair que les intérêts des deux groupes diffèrent énormément.

Quand il s'agit, par exemple, d'une personne qui vit de la terre ou alors qu'il s'agit d'un promoteur ou d'un développeur, les intérêts sont diamétralement opposés. Les intérêts des développeurs et des promoteurs sont purement économiques. Les intérêts des peuples qui vivent de la terre sont avant tout la protection de cette terre et de toutes les ressources dont ils peuvent vivre. C'est tout à fait différent. Ils veulent protéger leur culture, leur mode de vie, leurs valeurs, leurs traditions. Donc, nous sommes très éloignés au niveau des intérêts de base. Ça, c'est le premier problème que l'on a.

(EN CRI, NON TRADUIT)

La question économique, les emplois pour le Québec, les avantages à long terme pour le Québec. Mais nous avons un endroit où nous réunir pour dialoguer, et un de ces endroits, c'est le Comité d'évaluation, un endroit où nous pouvons partager, échanger nos expériences, échanger nos idées, nos points de vue.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Je ne voulais pas faire une présentation trop longue. L'Association des trappeurs cris devait faire sa présentation le 4 juin et malheureusement, moi, je suis arrivé trop tard.

Mon autre point: la comparaison entre les connaissances traditionnelles et le développement. En arrivant, j'ai vu le chef Weistche ici. Et un des points qu'il a mentionné, qu'il a soulevé, c'était l'importance des connaissances traditionnelles. Dans le mémoire de Johnny Cooper, on parle également de connaissances traditionnelles.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Il y a tellement de connaissances traditionnelles détenues par les aînés, les trappeurs, de la population qui vit de la terre ainsi que de la population crie elle-même, au sujet de leur environnement, leur écosystème, la terre, les oiseaux, les canards, les animaux, tout sur quoi leur vie est basée. Ils ont tellement de connaissances concernant les plans d'eau, les lacs, les rivières. Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit.

Je suis certain que dans un grand nombre de réunions...

(EN CRI, NON TRADUIT)

... oui, ils sont très préoccupés de la question de développement, préoccupés par les dommages et de l'impact négatif du développement sur leur vie, leur territoire, leur gagne-pain, leur culture, leurs valeurs et leurs traditions. Il y a tellement de connaissances traditionnelles. Et si quelqu'un avait pris le temps nécessaire pour documenter ces connaissances traditionnelles, ce serait très utile. Un groupe tel que les trappeurs cris pourrait présenter ce document, ce serait extrêmement utile à ce moment-ci.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Les connaissances traditionnelles, c'est plus que la chasse, la pêche, que la trappe. Ça va bien au-delà de nos droits. C'est une question de la vie elle-même, la vie sur la terre et tout ce qui a maintenu cette vie sur la terre.

Il y a également un aspect religieux associé à ces connaissances traditionnelles. Oui, le Créateur a créé cette terre pour nous tous, pour que les Cris l'utilisent et l'occupent. Et les Cris

doivent protéger la terre. Les Cris sont les protecteurs de la création du Bon Dieu, parce qu'ils vivent à l'intérieur de cette création. Ils vivent en harmonie avec la création de Dieu. Les connaissances traditionnelles...

(EN CRI, NON TRADUIT)

Mon dernier point maintenant, ma conclusion. J'aimerais illustrer l'importance de la terre pour les Cris en vous racontant une petite anecdote. Quand le projet a été construit, et ceci est à l'honneur de l'ancien premier ministre du Québec Robert Bourassa, il appelait ça le projet du siècle. Et c'était un des projets les plus extraordinaires, le plus étonnant jamais créé au Canada.

Oui, Hydro-Québec, le gouvernement du Québec étaient fiers de dire, étaient fiers de montrer ce projet aux visiteurs des États-Unis ainsi que d'autres pays. Alors, les gens du sud venaient attroupés ici pour voir ce projet massif, en 1975. Oui, il était étonnant de voir la qualité des ingénieurs et de nos techniciens.

Quand Hydro-Québec a amené les aînés pour leur faire visiter la première phase du projet, de voir LG-2, les réservoirs, les structures, les turbines souterraines et tout le travail effectué en 1975, à l'époque on pensait que les aînés seraient ébahis à voir cet immense projet. Mais quand ils sont arrivés, j'étais là-bas, en haut, dans les années 80. Il y avait à peu près huit passagers dans l'avion, quatre couples d'aînés; les dames qui portaient des foulards, les aînés portaient leur chapeau. Et je n'oublierai jamais cette vision. Parce que le développement peut être douloureux aux Cris et moi, je n'oublierai jamais.

Quand ils sont descendus de l'avion, moi, j'étais au bout du quai et je les ai aidés à descendre de l'avion. C'était un peu triste, triste de voir ces aînés descendre de l'avion après avoir visité ce projet. Ils avaient les yeux tout bouffis, tout rouges. Il y avait des larmes dans ces yeux. Et ils sont allés voir leurs enfants. Ils les ont embrassés. Et une des vieilles dames a dit: «C'est triste. C'est triste ce que j'ai vu. C'est triste de voir ce qu'ils ont fait à la terre.» Les aînés avaient les yeux remplis de larmes, tous les quatre, tous les quatre couples et ils ressemblaient à des personnes qui revenaient d'un enterrement, après cette tournée des réservoirs LG-2.

Et je me suis demandé: «Pourquoi les aînés avaient les yeux larmoyants? Pourquoi la vieille dame utilisait-elle son foulard pour enlever ses larmes de ses yeux?» Je suis arrivé à la conclusion que ses larmes étaient des larmes de tristesse parce qu'elle aimait la terre. Et moi, j'espère que nous, les Cris, n'auront pas trop de larmes à verser pour notre terre.

Merci beaucoup, Comité d'évaluation, de m'avoir accordé ce temps de parole. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Thomas, vice-président de l'Association des trappeurs cris. Est-ce que les membres du comité ont des questions ou des commentaires à poser à ce stade? Merci Thomas.

Notre prochain présentateur sera Billy Stephens.

M. BILLY STEPHENS :

En premier lieu, j'aimerais vous dire que je vous souhaite la bienvenue, membres du comité. Vous êtes réunis ici pour connaître les impacts de ce projet de développement sur la population crie.

Par le passé, j'ai connu des personnes qui se sont opposées au projet par le passé. Puis ça fait des années que je participe à ce type de projet. La priorité d'un aîné doit être de percevoir la terre comme étant quelque chose de spécial. Après tout, c'est là qu'il a élevé ses enfants et ses petits-enfants. La terre l'a maintenu en vie. Je parle, ici, de la terre et de la rivière qui ont permis aux populations crie de survivre. Et ces personnes ont survécu en utilisant les moyens traditionnels de chasse, de pêche et de trappe.

Depuis quelques années, nous avons vu de grands changements, des changements au niveau de la terre, des animaux, de la sauvagine. Il y a eu des changements. Par le passé, il y avait beaucoup de chasse de la sauvagine à l'automne. Mais maintenant, c'est très limité. Depuis le dernier projet, on a vu d'immenses changements.

On communique de l'information maintenant sur la situation existante maintenant. Dans certains endroits, on ne peut même plus aller à la chasse. Il n'y a plus de chasse et cela est dû au projet de développement. Et cela dérange l'activité quand vous ne pouvez plus récolter les baies, vous ne pouvez plus chasser, vous ne pouvez plus pêcher. Et les aînés voient également ce que demande le comité. Nous voyons également quelles sont vos demandes.

Quand je me suis réuni la première fois avec les aînés, j'avais 52 ans. Alors, ces aînés m'ont beaucoup enseigné. Ils m'ont montré le point de vue que je dois adopter, comment survivre sur la terre. Et même aujourd'hui, je continue à respecter ces méthodes traditionnelles.

Nous ne voulons pas que nos jeunes perdent ces connaissances traditionnelles. Je ne voudrais pas voir la terre totalement détruite. Je ne voudrais pas voir les impacts sociaux négatifs vis-à-vis la communauté crie. Je réfléchis à tout cela, même si je ne sais pas ni lire, ni écrire, je pense à tout cela.

Il y a des choses qui n'ont pas été mentionnées ici, ce soir. Quelle sera la situation de la rivière, surtout la qualité de l'eau? Quelle sera l'effet sur la sauvagine, sur les oiseaux? Si l'eau devient contaminée, cela aura un impact sur nous ainsi que sur le gibier. Et une fois l'eau contaminée, cette contamination va se répandre et d'autres espèces d'oiseaux, de gibier seront en contact avec cette contamination, et le cycle continuera. Le cycle continuera sur le gibier, la population et nos enfants.

Je réfléchis à tout cela, même si je n'ai jamais appris à lire ni à écrire, mais j'ai appris beaucoup de choses des aînés. J'ai appris quelle voie suivre, quelles traditions respecter. Et quand je suis assis à l'écart, des fois les jeunes viennent me voir pour me poser des questions sur tout ce qui se passe. J'ai encore beaucoup à discuter avec nos jeunes. Même des sujets comme

cela sont discutés dans nos rencontres. Et dans toutes les rencontres que j'ai eues avec les jeunes depuis ce premier accord, les aînés étaient inclus sur le panel. Ils pouvaient discuter des questions. Ils pouvaient apporter leurs connaissances traditionnelles au débat.

Je sais que nous ne pouvons pas tous profiter de ces connaissances traditionnelles. Et j'ai écouté et j'ai beaucoup à dire. Je dois dire qu'à ce stade-ci, j'aime mieux écouter que de parler. Et beaucoup de points ont été soulevés ici, ce soir, beaucoup de points ont été soulevés qui ont été discutés par le passé par les aînés.

Je suis préoccupé par la qualité de l'eau, surtout l'eau potable. Qui peut dire à un animal que l'eau n'est plus potable, n'est plus salubre? Quand je m'approche d'un plan d'eau, d'une rivière, d'un lac, l'animal s'approche et boit. On ne peut pas lui dire que l'eau n'est pas propre, n'est pas saine. J'ai vu certains endroits où il y avait eu des travaux et l'eau n'était plus potable et cela a un effet direct sur les enfants. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, cette séance de consultation est ouverte au public, à tous les membres autochtones et non autochtones.

Si vous le permettez, je vais faire appel à Valérie Soucy. Elle est sur ma liste d'intervenante. Valérie Soucy, êtes-vous là? Et bien, quelqu'un a inscrit son nom, mais elle n'est pas là.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions? Est-ce que d'autres personnes dans le public auraient des questions, des commentaires? Est-ce qu'il y a des commentaires concernant les directives qui seront préparées concernant l'étude d'impact de ce projet hydroélectrique? Avez-vous des questions, des commentaires?

(EN CRI, NON TRADUIT)

J'aimerais remercier les intervenants qui se sont prononcés ici cet après-midi ainsi que ce soir, et tous ceux qui se sont prononcés sur ces directives préliminaires dont nous aurons la responsabilité de préparer une version finale au mois de juillet, cet été.

Alors, j'aimerais faire appel à un aîné pour clore la séance avec une prière.

Alors, voici la dernière invitation de la présidence: tout le monde dans la salle qui aurait des questions ou des commentaires, avant de clore la réunion.

Mme WINNIE MOAR :

Quand ils ont signé l'accord, je n'étais pas au courant. J'ai appris... parlé de l'accord seulement après la signature. Tout semble se passer si vite. Et moi, je n'avais rien entendu parler concernant l'accord ou ce détournement de rivière. J'aimerais vous dire qu'il y a des personnes qui ne sont toujours pas d'accord avec ce projet et avec cet accord. Mais quand on me demandait si j'étais au courant, moi, je disais non. Et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à réfléchir à la question.

Alors, j'ai été impliquée au moment de la signature du premier accord. Je me suis déplacée avec le groupe. Je suis allée aux différents emplacements et j'ai même visité le complexe lui-même. Et quand j'ai vu l'immensité du projet qui se trouvait devant moi, ça ne semblait pas représenter ce qu'on nous avait mentionné au début. On parlait d'un petit barrage et je voyais cette immense structure devant moi, et je ne comprenais pas vraiment ce qui se passait. Et je commence à avoir les mêmes doutes maintenant concernant ce nouveau projet de barrage.

Même maintenant, la population parle du premier projet et ils disent à quel point ils regrettent que l'accord ait été signé, qu'on ait permis la construction de ce projet. Et je suis certaine que tout le monde dans cette salle à la même réaction.

Moi, je ne crois pas que l'impact sera limité à la rivière. Smokey Hill, par exemple, là où on va à la pêche, c'est là où je suis née au mois de septembre. C'est là qu'à l'automne, les personnes se réunissaient pour récolter le poisson, pour fumer le poisson. Ils utilisaient toutes les parties du poisson, même les oeufs. On utilisait tout le poisson et puis on le préparait pour qu'il soit utilisé pendant l'hiver.

Et on nous a mentionné certaines choses au sujet de ce projet, mais je crois qu'on ne nous a pas tout dit. On parle également de construire un barrage ici, dans la baie. Et à une époque, on parlait également de construire un barrage dans un autre emplacement.

Alors, je réfléchis à tout cela et je me dis: «Je ne crois pas qu'ils voudront s'arrêter là. Il est probable que Hydro-Québec nous proposera d'autres projets en plus de ceux-ci.»

Mais je me demande pourquoi l'homme veut modifier la création de Dieu. Pourquoi l'homme veut-il changer tout cela. La rivière elle-même était une autoroute qu'on utilisait l'été pour transporter des produits d'une région à l'autre, d'un campement à l'autre. On avait une péniche à Chalk Island et puis un petit bateau transportait cette production à Rupert House par canot. On se rendait à Nemaska, Eastmain, et aux communautés à l'intérieur des terres. C'est ce qu'on faisait l'été. Même le commissaire de Hudson Bay se faisait amener par les canoés. Même les ministres ont remonté la rivière en canot.

Voici l'histoire de notre passé. C'est ça que mes aînés m'ont raconté. J'ai entendu beaucoup d'histoires sur la région de la rivière Rupert. Même à l'époque où la réserve Beaver avait été créée, le directeur avait dit aux gens: «Vous verrez, un jour, les hommes blancs arriveront sur ces terres aussi en grand nombre.» Et maintenant, on voit que c'est vrai. J'étais

enfant à l'époque, moi, quand j'ai entendu raconter ces histoires. Ils nous ont dit ça et, maintenant, je commence à les comprendre.

Je suis née en 1932, mais cette histoire, en fait, remonte à bien plus loin, à une date antérieure à ma naissance. On annonçait déjà, à l'époque, de quoi aurait l'air la terre à l'avenir. Et bien maintenant, on voit que ça se réalise. On voit des grands projets comme ceux-là qu'on nous propose. On voit ce qui est, en fait, des projets de destruction, surtout ces projets de détournement des rivières, des grands barrages construits dans le Nord. Je les ai vus. Mes enfants m'ont emmenée là-bas pour les voir, pour voir ces lieux. Je suis ahurie de voir tout ce que j'ai vu. Mais pourtant, on a toujours besoin davantage, d'en faire davantage. Et maintenant, il va falloir détourner une rivière dans cette direction. J'ai vu des étendues d'eau immenses.

Et on dit que si jamais le barrage se rompait, toute cette eau envahirait une zone énorme et on dit aux gens qu'il faudrait qu'ils évacuent leur communauté. Mais ils n'auraient jamais le temps d'évacuer leur communauté si une telle catastrophe arrivait. Et ça, c'est inquiétant. Merci.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Bon, c'est le dernier moment où on peut discuter.

(Je m'excuse, l'interprète cri n'interprète plus.)

(EN CRI, NON TRADUIT)

Aujourd'hui, c'est la seule date à laquelle nous puissions avoir une réunion avec la population de Waskaganish sur le projet. Donc, les gens qui se sont exprimés sur cette question ont pu, aujourd'hui, exprimer leurs inquiétudes. Le 8 juillet, ce sera la date finale pour les audiences sur cette étude sur l'impact du projet, et toute l'information doit être rassemblée à ce moment-là et devra être déposée avant la fin du mois.

Il y a donc des échéanciers qui ont été mis au point en ce qui concerne les audiences publiques et les diverses étapes du projet.

Mme MARGARET DIAMOND :

Bonjour. Les gens parlaient tout à l'heure de ce qui arriverait à la rivière une fois qu'une partie serait détournée et de quoi aurait l'air la rivière qui resterait. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un modèle?

Parce que quand on construit un bâtiment, on peut avoir un modèle du bâtiment, de quoi ça aura l'air quand tous les travaux seront finis. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un modèle pour nous montrer de quoi aurait l'air ce projet et de quoi aurait l'air la dérivation de la rivière?

Parce que moi-même et d'autres personnes ici sommes des personnes visuelles. Vous savez, les mots, les chiffres, les pourcentages, tout ça, ça ne veut pas dire grand-chose pour nous. Si on pouvait nous présenter un modèle en trois dimensions, une sorte de plan en trois dimensions pour nous montrer de quoi ça aurait l'air, je crois que ça aiderait beaucoup les gens à visualiser, à comprendre, à réaliser de quoi ça aurait l'air ce projet une fois construit.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Nous allons prendre ça en considération. Mais ça, je ne sais pas si le promoteur a l'intention de construire un tel modèle. Peut-être il faudrait demander au représentant du promoteur du projet.

M. PHILIPPE MORA :

Oui, nous avons l'intention de faire des simulations quand nous aurons choisi le modèle éventuel. Et le projet final, quand nous aurons déterminé de quoi il va s'agir, alors nous ferons des projets d'aide visuelle à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme ELIZABETH ISERHOFF :

J'ai écouté toutes les personnes qui se sont adressées à vous ce soir. Il y en a qui ont présenté des documents et qui ont parlé très vite avec beaucoup de mots techniques. Et tout ça n'a pas pu être traduit en cri pour notre population, pour qu'ils comprennent tout cela, parce qu'il n'y a pas de vocabulaire semblable parfois en cri. On attend de nous que l'on comprenne tout ce dont on discute ici, ce soir, mais les mots techniques nous échappent.

Alors, pour que tout puisse être bien traduit très clairement pour nous, il faudrait que ce soit plus simple. Même si nous comprenons l'anglais, nous n'avons pas un niveau d'éducation suffisant pour tout comprendre ces mots techniques.

Encore une autre chose. Et bien, j'ai regardé les nouvelles à la télévision et je sais qu'il y a beaucoup de territoires ici qui sont composés d'argile et qui ne sont peut-être pas très stables. Alors, ces barrages qui vont être construits dessus, qu'est-ce qui va arriver si, par hasard, il y a un accident et qu'ils s'écroulent? On va être tous engloutis sous la boue. J'ai regardé les nouvelles l'autre jour.

(EN CRI, NON TRADUIT)

En fait, moi, je n'ai rien contre la compagnie Hydro-Québec. Ça donne des emplois même, au lieu de nous laisser vivre dans des endroits comme les réserves où il n'y a pas de travail. Les jeunes n'ont rien à faire ici. Ils sont très frustrés. Ils veulent du travail, ils veulent des emplois. Ce n'est pas tous qui vont aller à la chasse. C'est les plus anciens, les plus vieux comme nous qui vont à la chasse. Moi, j'aime mieux la nourriture qui vient du gibier. Je n'aime pas acheter des choses au magasin. Moi, j'aime la viande fraîche qui vient du bois. C'est la meilleure viande pour moi.

Alors, il faut penser à ce qu'on va faire de nous, là, quand on va vivre dans cette boue et cette argile. Qu'est-ce que vous allez faire? Vous allez quand même construire le barrage?

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Une fois que l'évaluation sera terminée, une fois que Hydro-Québec aura déposé la version finale, nous avertissons le public que tout sera traduit en français, en anglais et en cri.

Toutes les personnes impliquées, toutes les communautés qui seront en aval du barrage ont le droit de se préoccuper de ce qui pourrait leur arriver si le barrage se rompait. C'est une question que l'on va certainement étudier très sérieusement.

M. ROBERT WEISTCHE :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Monsieur le président, une fois que la séance sera levée, je suis sûr que les gens qui sont venus ici aujourd'hui vont continuer à parler de ces questions. Mais ce n'est pas tout le monde qui a bien compris ce qui a été fait et ce qui va être fait par la suite. Je vois qu'il y a des jeunes qui sont venus; d'autres ne sont pas restés très longtemps.

Alors, je vais vous demander quelque chose, je ne sais pas ce que vous allez en penser. Avez-vous pensé à l'impact social qui aura lieu dans l'avenir quand ces projets auront été construits? Monsieur le président, je demande si vous pouviez nous donner peut-être une autre séance de discussion avec le Comité d'évaluation, une autre occasion de parler.

Il y a beaucoup de gens que j'ai entendu parler aujourd'hui, qui vont continuer à en parler chez eux. Et d'autres qui n'ont rien dit encore, vont y penser aussi et ils auront quelque chose à dire eux aussi. Ce n'est pas tout le monde qui était prêt à parler déjà, dès aujourd'hui. Certains vous l'ont déjà dit, il faut d'abord qu'ils écoutent et qu'ils réfléchissent pour bien comprendre de quoi il s'agit. Et ensuite, par la suite, ils voudraient peut-être s'exprimer eux aussi, les anciens et les jeunes aussi. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je ne peux pas décider seul et vous dire maintenant si on sera capable de revenir ici pour une autre séance de discussion. Mais tout notre panel va y penser et nous en parlerons aux agences du Québec qui sont ici avec nous. Et ensuite, on vous fera savoir la décision qui sera prise.

Mme ELIZABETH ISERHOFF :

(EN CRI, NON TRADUIT)

J'aimerais vous dire que nous aimerions beaucoup vous voir revenir pour une autre séance de discussion. Mais si vous décidez de le faire, donnez-nous un préavis, dites-nous-le bien longtemps à l'avance pour qu'on ait le temps de se préparer et qu'on ait davantage de choses à vous dire.

(EN CRI, NON TRADUIT)

J'ai une question pour votre groupe. Vous allez visiter seulement certaines communautés criées, mais pas toutes. Pourquoi?

Je sais qu'il y a déjà eu des études de faites dans notre région parce qu'ils ont construit un barrage sur notre rivière. Le travail qui a été fait sur notre rivière n'est pas connu de tous. Est-ce qu'on va les informer? Est-ce qu'on va informer les gens de ce qui s'est fait par le passé? Et est-ce qu'on va nous informer aussi de toutes les études qui seront faites à l'avenir?

M. WALTER HESTER :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Il y a quelques années, il y a eu un camp qui avait été construit pas loin d'ici, des gens qui venaient là nous avaient conseillé d'être contre le projet. Puis il y a des gens qui s'étaient installés là-bas, qui n'avaient pas de résidence permanente. Ils se construisaient juste des abris temporaires. On ne savait même pas qu'ils étaient là.

Alors, il y a donc des personnes qui sont là et qui nous ont parlé contre le projet. Alors, c'est quelqu'un qui se cache là. Mais juste à le regarder, on s'est bien que ce n'est pas Saddam

Hussein. Il y a des gens qui sont là, ils ne sont pas très loin de mon terrain de chasse à moi, de mon camp à moi. Je n'apprécie pas toujours la présence de ces étrangers dans la région. Ça me rend nerveux quand c'est des gens que je ne connais pas, qui viennent sur mes terres. Alors, je me demande ce qu'ils vont faire. Il y a des gens qui viennent là.

Et puis par exemple, celui dont je parle, il est armé. Il n'est pas Autochtone. Il n'a pas le droit de chasser pendant n'importe quelle saison de l'année. En tout cas, j'aimerais bien savoir qui c'est qui l'a envoyé dans la région et qu'est-ce qu'il fait là. Pourquoi il est venu.

LE PRÉSIDENT :

La dame qui a parlé tout à l'heure, je voudrais simplement lui dire que, oui, toute la communauté autochtone entendra parler de l'impact de ces constructions. Tout le monde pourra savoir quels seront les impacts et les coûts de ce projet de dérivation.

Quand nous préparerons la version finale, quand Hydro-Québec préparera la version finale de son document, qui montrera tous les impacts que cela pourra avoir sur les communautés de gens qui vivent de la chasse et de la trappe, il y aura donc un rapport complet sur tout ce projet. Et ce sera traduit et livré ensuite à toutes les communautés, pour les gens qui y vivent et qui pourront donc ainsi l'étudier, le passer en revue, et en discuter entre eux et avec les gens ici qui sont au panel, et qui pourront être là à ce moment-là pour leur présenter le document. Et comme ça, on comprendra parfaitement bien les conséquences du projet et l'impact du projet une fois qu'il sera entièrement fonctionnel.

En ce qui concerne les commentaires que vous avez faits au sujet de cet individu qui est sur vos terres, oui, je sais, il y a quelqu'un là. J'en ai entendu parler.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Quand une personne vient d'un autre pays, il devrait avoir un visa indiquant quel sera son séjour dans la communauté. Et je suis certain que la majorité des non-Autochtones qui viennent pour la chasse et la pêche... mais il faut dire que ce n'est pas la saison maintenant, sauf une saison de pêche. Alors, cette question ne nous touche pas à ce moment-ci.

M. WALTER HESTER :

On nous a dit que, à ce moment-ci, dans la communauté, on a deux agents de protection de la faune, moi, je crois qu'ils pourront s'occuper de cette question qui est soulevée concernant les chasseurs et il pourra le faire encore mieux s'il est armé.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant lever la séance.

(C'est ce que vient de dire l'interprète cri.)

M. TOMMY GILPIN :

Moi, j'aurais une question à poser à Hydro-Québec. Quand vous aurez inondé la terre, je sais qu'une fois la terre inondée, les arbres, ce sont les arbres dans leur décomposition qui causent la pollution. Et je suis allé à une telle place, et dans des endroits, je ne pouvais pas boire l'eau, je ne pouvais pas manger les poissons. Alors, je devais toujours avoir avec moi de l'eau potable. Mon père m'a parlé de cela. On a vu l'effet sur les poissons, la contamination de ces eaux.

Est-ce que nous connaissons le même problème ici si Hydro-Québec inonde certaines régions tel que proposé? Et, si oui, je suppose qu'on verra la contamination de l'eau qui se propagera jusqu'à nous. Et éventuellement, nous ne pourrons même plus boire l'eau de notre rivière. Et dans une telle situation, où pourra-t-on obtenir notre eau potable? Est-ce qu'il faut se rendre à LG-1 pour obtenir notre eau potable? Une fois l'eau contaminée ici chez nous.

Même pendant la construction de James Bay, on voyait que l'eau était contaminée dans certains endroits. Et c'est le problème que nous connaissons à l'avenir. C'est les problèmes que connaîtront nos enfants. Même si, moi, je n'y serai plus, nos enfants connaîtront ces problèmes. Cela aura un effet très néfaste sur nos jeunes à l'avenir.

Tout ce qui se trouve dans la rivière, les lacs, sera touché par cette contamination, les animaux aussi, le gibier aussi. Éventuellement, nous ne pourrons même plus manger les animaux qui se trouvent dans la région, tels que les orignaux et le caribou, car quand ils consomment l'eau contaminée, ils seront éventuellement contaminés également. Et bien, qui vivra verra!

LE PRÉSIDENT :

Alors, la raison d'être de cette réunion est d'obtenir vos questions, vos commentaires pour demander à Hydro-Québec d'effectuer des études dans ces domaines-là. Alors tout sera discuté: les poissons, les animaux, l'eau. Tout ce qui a été discuté ici aujourd'hui sera contenu dans les documents. Et, bien sûr, tout vous sera resoumis pour votre analyse et votre discussion.

M. ALEC WEITSCHÉ :

J'aimerais poser une question directement au représentant d'Hydro-Québec qui est dans la salle.

Concernant les barrages, il faudrait montrer à la population ce qui se passerait si le projet au complet tel que planifié devait avoir lieu. Certaines personnes aimeraient voir la situation après ce détournement de la rivière. Moi, j'aimerais voir la situation avant ce détournement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on demandera au représentant d'Hydro-Québec de nous montrer le territoire à ce moment-ci et de nous montrer également les changements qui auront lieu après ce projet. Nous parlons des impacts.

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. ALEC WEISTCHE:

Moi, j'aimerais savoir, une fois que vous avez détourné la rivière, et après tout il y a un estuaire qui est connecté à notre rivière, alors quel sera l'effet sur l'estuaire? Beaucoup de ces ruisseaux contiennent de l'eau potable.

Alors, je parlais avec quelqu'un de Eastmain, quelqu'un qui a travaillé sur la rivière à Eastmain, et la rivière avait baissé de 100 %. Le débit était extrêmement bas.

Alors, d'où provient l'eau des rivières. Ça provient des estuaires. Alors, moi, j'aimerais savoir, quel travail allez-vous faire sur les estuaires? Et qu'est-ce que vous allez faire sur les affluents aux rivières?

Mme EMILY HESTER :

Moi, j'aimerais demander au panel, est-ce que vous allez vous réunir avec la Société d'énergie de la Baie James?

LE PRÉSIDENT :

Et bien, on nous dit qu'il ne va pas se réunir avec la SEBJ, mais avec la Municipalité de Baie James.

Mme EMILY HESTER :

Moi, j'aurais un commentaire au sujet de la route qui se rend à James Bay. Concernant cette route, j'aimerais souligner l'impact social de la construction de cette route.

Nos membres ont maintenant des problèmes d'assurance de véhicule dus à la condition, à l'état de nos routes. L'hiver, on n'a pas suffisamment travaillé sur nos routes. Après les grosses tempêtes, on n'enlève plus la neige. Et dû à certains accidents, nos véhicules sont tels que les assureurs du sud ne veulent plus nous assurer.

Alors, quel sera le rôle d'Hydro-Québec en rapport à cette question d'assurance.

Mme DORIS SMALL :

Moi, j'aimerais vous poser une question. Quand vous avez parlé de documents qui seront traduits en français, anglais et en cri, quand vous parlez le français et l'anglais, ces deux langues se ressemblent, mais le cri est différent. Nous avons différents dialectes. Le cri qui est parlé ici est différent du cri parlé dans d'autres communautés. Alors, je crois que ces documents doivent être traduits en cri, mais dans le dialecte de chacune des communautés pour que cela soit compréhensible à la population.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Alors, on parlait du dialecte, du dialecte du nord et du dialecte sud des Cris, ça, ce sera pour la traduction. Alors, nous allons étudier la question de ces deux dialectes, dialecte du nord et du sud pour la traduction. Et vous aurez la traduction de ces documents dans les dialectes qui répondront à vos besoins.

Alors, une fois de plus, j'aimerais vous dire que nous allons lever la séance. Il est presque 11 h. Alors, une fois de plus, je demanderais à un aîné de nous faire une prière d'adieu.

Alors, je demanderais également à tout le monde de remettre les écouteurs et les appareils de traduction simultanée. Il faudrait remettre cela à la sortie. Et vous pouvez prendre également les documents qui se trouvent sur la table.

Une fois de plus, j'aimerais vous remercier. Et je demanderais à l'aîné de s'approcher du micro pour nous faire la prière d'adieu. Bonne nuit.

M. SANDERS WEISTCHE :

(PRIÈRE EN CRI)

LE PRÉSIDENT :

Merci. La séance est levée.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.